

OMS

**Le Dr. Nguessan
Bla Francois salue
les efforts de
l'Algérie en
matière de
prévention**

LE FER DE LANCE DU GOUVERNEMENT DJERAD

COA:

**Mustapha Berraf:
«Ma démission
est irréversible»**

En dépit de la motion de soutien, unanime, exprimé hier mardi par le Bureau exécutif du Comité Olympique Algérien (COA) en sa faveur, alors qu'il avait fait part, la veille, de sa décision de démissionner, le président du COA, campe sur sa position. En effet, contacté, Berraf a définitivement tranché. «Ma décision de démissionner est irréversible» a-t-il assuré, soulignant son ras-le-bol d'une situation où il est sans cesse trainé dans la boue, ces derniers temps.

Algérie-Arabie Saoudite :

**Une nouvelle dynamique et des
perspectives prometteuses
pour le renforcement
de la coopération bilatérale**



Algérie-Arabie Saoudite : Une nouvelle dynamique et des perspectives prometteuses pour le renforcement de la coopération bilatérale

La visite d'Etat qu'effectue depuis hier le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en Arabie Saoudite, constitue une occasion pour impulser une nouvelle dynamique à la coopération bilatérale, ouvrir des perspectives de partenariat prometteuses et augmenter le volume des échanges commerciaux entre les deux pays. L'Arabie Saoudite est le premier pays arabe que M. Tebboune visite depuis son élection à la présidence de la République, et ce en réponse à l'invitation du Serviteur des deux Lieux saints de l'Islam, le Roi Salmane Ben Abdelaziz Al-Saoud. Le Président de la République avait exprimé la volonté d'effectuer une visite en Arabie Saoudite, pays auquel "nous vouons fraternité et considération", avait-il dit, mais la visite avait été reportée en raison de "son agenda interne chargé, avec l'ouverture de plusieurs chantiers". Au cours de cette visite de trois jours, les dirigeants des deux pays examineront les voies et moyens de renforcer la coopération bilatérale, la coordination et la concertation sur les questions d'intérêt commun. Cette visite est à même de contribuer à la concrétisation des projets de partenariat et d'investissement, convenus au cours des intensives visites effectuées durant ces dernières années par les hauts responsables des deux pays. A cet effet, l'Algérie et l'Arabie Saoudite s'emploient à donner un nouvel élan à la coopération bilatérale et à offrir de nouvelles perspectives aux investisseurs en vue d'augmenter le volume des



échanges commerciaux, et ce partant des relations privilégiées unissant les deux pays et de la volonté commune de leurs dirigeants d'élargir le partenariat économique. Cette visite devrait insuffler une nouvelle dynamique aux différents ateliers bilatéraux issus de la 13ème session de la commission mixte algéro-saoudienne, tenue en avril 2018 à Ryad, et qui a été sanctionnée par la signature de trois accords de coopération en matière d'investissement, de conformité, de normalisation ainsi que dans le domaine des relations internationales. L'Algérie avait abrité, en février 2017, les travaux de la 12ème session de la commission mixte algéro-saoudienne. Pour sa part, l'Arabie

Saoudite souhaite établir des partenariats d'investissement stratégiques avec l'Algérie à l'effet de booster et hisser les relations économiques au niveau des relations politiques entre les deux pays, d'autant qu'Alger affiche sa disposition à coopérer avec Ryad dans tous les domaines économiques, notamment industriels où des progrès notables sont enregistrés ces dernières années.

Avec un volume d'exportation de près de 500 millions usd durant les neuf premiers mois de l'année passée l'Arabie Saoudite figure parmi les partenaires principaux de l'Algérie

Les deux pays aspirent à l'établisse-

ment de partenariats dans les domaines des hydrocarbures, pétrochimie, agriculture, industrie, économie du savoir et tourisme, des secteurs où l'Algérie soutient l'investissement, en accordant plusieurs facilités. L'Arabie Saoudite figure parmi les partenaires principaux de l'Algérie avec un volume d'exportation de 473 millions usd durant les neuf premiers mois de l'année passée. Cette visite constitue une occasion pour échanger les vues sur les questions arabes politiques et économiques d'intérêt commun, et à leur tête, la cause palestinienne et les situations dans certains pays arabes, outre les évolutions du marché pétrolier. À ce propos, le ministre de l'Energie M.

Mohamed Arkab avait fait état récemment d'une réflexion profonde en cours sur une réduction supplémentaire de la production du pétrole par les pays "Opec+" pour la période allant de février à juin prochain pour garantir l'équilibre entre l'offre et la demande et empêcher ainsi une dégringolade des prix. "Le volume des réductions n'est pas encore déterminé. Les consultations se poursuivent toujours avec tous les pays (Opec et Non-Opec) et le volume des réductions additionnelles sera déterminé selon les capacités de chaque Etat", avait déclaré le ministre. Pour rappel, le Prince héritier de l'Arabie Saoudite, Mohamed Ben Selmane Ben Abdelaziz Al-Saoud, vice premier ministre et ministre de la défense avait effectué en décembre 2018 une visite officielle en Algérie à la tête d'une délégation de hauts niveaux composés de ministres, d'hommes d'affaires et d'éminentes personnalités saoudiennes. En mars 2018, le ministre saoudien de l'Intérieur, l'Emir Abdelaziz Ben Saoud Ben Nayef Ben Abdelaziz Al-Saoud, s'était rendu en Algérie pour une visite officielle. Lors de la visite du Prince héritier saoudien, un conseil d'Affaires algéro-saoudien avait été organisé, dont les travaux ont été sanctionnés par l'augmentation des investissements saoudiens en Algérie durant les années à venir. Le secteur industriel se taillera la part du lion, notamment avec le lancement d'investissements prometteurs dans les secteurs agricole et touristique.

N.I

Constitution: L'université a un rôle "pivot" dans l'encadrement du débat de la société

L'université est appelée à jouer un rôle "pivot" dans l'encadrement du débat de la société sur l'amendement constitutionnel a affirmé, à Alger, le chargé de mission à la présidence de la République, Mohamed Laagab. L'université est appelée à jouer durant la prochaine période un rôle "pivot" dans l'encadrement du débat au sein de la société, car les questions constitutionnelles ne sont pas à la portée de tous les citoyens, qui doivent être accompagnés pour comprendre les amendements et les propositions notamment en matière de séparation des pouvoirs et d'indépendance de la justice, a déclaré M. Laagab lors de la rencontre scientifique sur "La Révision de la constitution et la République nouvelle: l'université un espace de débat". À ce propos, il a relevé que la plupart des utilisateurs des réseaux sociaux sont universitaires, d'où l'intérêt de mettre à profit cet espace dans le débat constructif face à "la guerre psychologique et hostile menée contre l'Algérie". L'amendement constitutionnel "est à même de préserver l'avenir la société et de donner aux générations futures la possibilité de régler leurs problèmes en se référant à ce document", il a indiqué que l'implication, pour la première, de l'université algérienne dans la ré-



vision de la Constitution "est une démarche positive et honorable". Se félicitant du grand élan des universités algériennes à travers les wilayas du pays pour prendre part à ce processus, il a estimé que l'université doit être la locomotive dans tous les domaines. Le débat sur la Constitution "est un droit et un devoir pour l'université, a-t-il ajouté soulignant que cette dernière "qui dispense l'enseignement en droit constitutionnel, en sciences juridiques, en droits et libertés de l'information et de la politique, ne peut ne pas participer aux projets d'élaboration de la Constitution et des lois". Les in-

tervenants lors de cette rencontre scientifique ont mis l'accent également sur l'importance de l'adhésion de l'élite universitaire pour l'accompagnement du processus de révision constitutionnelle en vue d'asseoir les fondements de l'Algérie nouvelle.

De par la responsabilité sociale et morale de l'Université, l'élite universitaire se doit, chacun dans son domaine, d'accompagner les différentes projets de lois, dont celui de la Constitution, ont ils relevé mettant en avant son rôle dans l'encadrement des débats dans la société sur l'amendement de la Constitution, qui définit l'avenir

de toute une société. Les recommandations issues de cette rencontre ont focalisé sur l'essentiel des propositions de l'université dans le cadre de la participation à la révision de la Constitution, décidée par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Les participants ont plaidé pour l'opérationnalisation de la citoyenneté active, le renforcement de la stabilité de l'Etat à travers la réunion des conditions d'un équilibre effectif entre Pouvoirs exécutif et législatif, la consécration de l'indépendance de la justice, la consolidation des droits et libertés publiques, l'approfondissement de

la justice sociale, outre que le raffermissement du rôle des institutions consultatives en matière de contrôle et d'orientation. Ils ont également appelé au développement de la liberté de communication et du droit à l'information en adéquation avec les progrès technologiques, à la création de Conseils de déontologie de journalisme, à la mise ne place une Loi régissant l'E-information et une autre régissant la publicité dans une transparence totale outre l'institution de centres de sondage d'opinions. Dans le volet économique, les recommandations ont mis l'accent sur la nécessité de clarifier les missions de certaines instances économiques et la relation entre Pouvoirs dans l'élaboration des politiques économiques, de déterminer les règles d'exploitation des ressources naturelles en préservation des droits des générations futures. Le positionnement de la société civile à l'égard des politiques économiques et la garantie de la liberté d'accès à l'information économique ont également été préconisés. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'enrichissement du débat académique pour ériger la Constitution en point de départ et d'ancrage de la stabilité institutionnelle, garante d'une pratique économique saine.

M.M

Relance de l'économie nationale et transition énergétique Le fer de lance du gouvernement Djerad



La nouvelle bataille du gouvernement conduit par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, s'articule désormais sur la relance de l'économie nationale et transition énergétique. A ce titre, la politique économique prônée par l'Etat constitue le fer de lance de l'action du gouvernement qui ambitionne, à travers la création de mécanismes pour la relance du développement et l'émergence d'une économie diversifiée, créatrice d'emplois et de richesses et libérée du carcan bureaucratique qui étouffe non seulement les entreprises mais qui bloque, également, la capacité de notre économie à croître durablement". D'autre part, un nouveau mode de gouvernance empreint de rigueur et de transparence, marquant une rupture radicale avec les anciens modes de gouvernance ayant conduit à de graves déviations et dérives, est prôné par le gouvernement. Ce nouveau mode de gouvernance prévoit notamment la refonte du dispositif législatif d'organisation des élections, la moralisation de la vie publique et la refonte de l'organisation et des modes de gestion de l'Etat et de ses démembrements. Le Premier ministre avait souligné que "le rétablissement et le renforcement de la confiance entre le peuple et ses dirigeants passent par une démocratie basée sur les principes de l'alternance au pouvoir, le respect des libertés individuelles et collectives, la justice sociale et la consolidation de l'Etat de droit". Dans le même contexte, il a affirmé que le gouvernement aspire à une "société dans laquelle il n'y aura pas de place pour les différences entre les Algériens, et ce quel que soit leur niveau social", ce qui permettra de "garantir à tout un chacun l'égalité des chances, dans le cadre d'un système démocratique consacrant l'indépendance de la justice et la légitimité des institutions". Il a ajouté que le gouvernement s'attèlera à "assainir l'héritage désastreux" de la gouvernance des années précédentes par la "mise en place de nouvelles pratiques ouvrant la voie à un change-

ment politique et économique auquel aspire le peuple algérien». Le Premier ministre a souligné, à cet effet, que le "nouveau pacte" sera concrétisé à travers "la triptyque développement humain, transition énergétique et économie de la connaissance et numérique". M. Djerad a relevé que l'Algérie a connu, au cours de ces dernières années, "une gestion catastrophique de l'Etat ainsi que des pratiques autoritaires ayant mené au pillage et à la dilapidation des richesses du pays et à la destruction systématique de ses institutions et de son économie dans le but d'acquiescer ses biens». Il a précisé que ces pratiques ont entraîné "la marginalisation des compétences nationales, sincères et honnêtes, déstabilisant ainsi les fondements même de l'Etat, et menaçant l'unité du peuple". M. Djerad a, en outre, indiqué que le peuple algérien revendique un "changement global du système qui est révolu et souhaite l'émergence de pratiques politiques saines et une véritable démocratie, ainsi qu'une gouvernance économique moderne et transparente, à même de prémunir le pays de la corruption, du népotisme et de la désinformation". Dans ce sens, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait plaidé pour une synergie des efforts pour prendre en charge les

aspirations des citoyens et leurs attentes en matière de développement, à travers l'adoption d'un nouveau mode de gouvernance "assaini de la corruption et de l'autoritarisme". Le Président Tebboune a mis l'accent dans ce sens sur la nécessité de poursuivre "avec rigueur" la lutte contre la corruption et l'abus de fonction, dénonçant ce qu'il a qualifié de "petite corruption" qui porte atteinte au citoyen, "en droit, a-t-il fait valoir, de bénéficier des services de l'administration et de demander les documents dont il a besoin sans qu'une quelconque compensation ne lui soit exigée en contrepartie". Il a, en outre, instruit les responsables centraux et locaux de lutter contre le gaspillage dans les dépenses publiques, qui doivent être affectées au règlement des problèmes de développement et non pas dans des travaux sans intérêt, mettant en exergue la nécessité de maîtriser et de contrôler les marchés publics. Au chapitre du développement, le Président de la République a annoncé l'affectation en avril et mai prochains d'une enveloppe financière supplémentaire de 100 mds DA au profit des communes afin de booster le développement local. La situation prévalant dans certaines régions du pays est "inacceptable car nous disposons de tous les moyens néces-

saires pour y remédier", a-t-il considéré, insistant sur la répartition équitable des ressources entre les différents régions du pays. En matière de gouvernance locale, le chef de l'Etat a indiqué que le gouvernement examinait de nouvelles mesures juridiques en faveur du renforcement de la gestion décentralisée des collectivités, le mode de gestion actuel ayant "montré ses limites». Le Président de la République a annoncé, en outre, qu'une loi criminalisant le non-paiement des impôts était en préparation, au regard du grand préjudice occasionné par cet état de fait à l'économie nationale. "Certains prétendent être parmi les plus riches de ce pays, alors qu'ils figurent en bas du classement des contribuables, tandis que le fonctionnaire, lui, s'acquitte de ses impôts par retenue sur salaire", a-t-il observé. Le chef de l'Etat a cité, dans le même ordre d'idées, les créances bancaires de certains investisseurs ayant dépassé 1.000 milliards DA à janvier 2020 et dont les remboursements ne sont toujours pas effectués, alors que ces créances constituent une source de financement de l'économie nationale. La nécessité d'adopter une nouvelle approche privilégiant un mode de gestion à objectifs des collectivités locales ainsi que la généralisation de la digitalisation de l'administration ont

été recommandées par les participants à cette rencontre. Les participants ont appelé à adopter "l'approche d'une gestion à objectifs dans le but d'améliorer le cadre de vie du citoyen et d'accentuer la relance économique", soulignant la nécessité de mettre en place un "plan de développement local, à même de servir de plan stratégique pour le développement à court et à moyen terme". Ils ont aussi suggéré d'adopter des dispositions législatives "plus claires" et "plus strictes" pour amener les collectivités locales à préparer, dans les meilleures conditions, leurs plans de développement. Il s'agit aussi de mettre en place les mécanismes nécessaires afin d'aboutir à une banque de données d'indicateurs économiques et sociaux et de numériser en même temps la base de données relative aux besoins et préoccupations des citoyens. Ils ont appelé, par la même occasion, à adopter une vision économique créatrice de richesses et d'emploi, tout en encourageant le partenariat entre les secteurs public et privé ainsi que l'université et les instituts de recherche, soulignant la nécessité de "renforcer la décentralisation et impliquer les citoyens à la prise de décision". Les participants ont insisté sur la création d'un mécanisme pour le financement des programmes de développement local ainsi que la recherche de mécanismes nouveaux à même d'améliorer le recouvrement des impôts. Il a été ainsi proposé la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire favorable à une gestion moderne et intelligente du service public local, et de lancer, en parallèle, un programme de modernisation des collectivités locales visant à édifier une administration électronique. L'objectif de la numérisation tous azimuts des services des collectivités locales consiste à permettre aux citoyens de retirer les documents de l'état civil en ligne et de mettre un terme aux "pratiques et lourdeurs bureaucratiques".

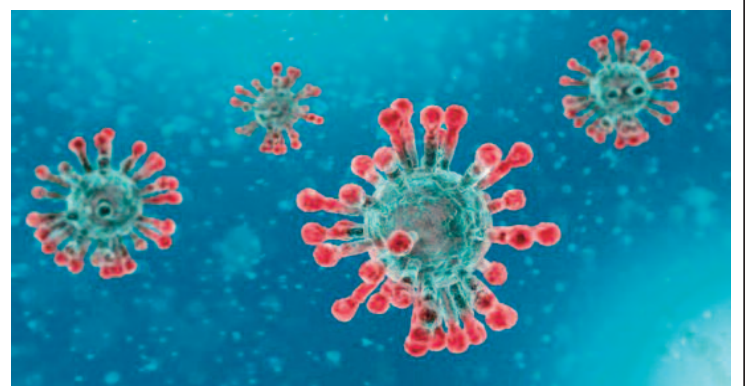
T. Benslimane

Coronavirus: Le numéro vert 3030 mis à la disposition des citoyens

Le Directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Fourar, a annoncé, hier qu'un numéro vert (3030) a été mis à la disposition des citoyens dans le cadre du plan de prévention contre le Coronavirus (Covid-19), décidé par le ministère. Lors d'une conférence de presse animée suite au premier cas de coronavirus enregistré en Algérie, Dr. Fourar a indiqué que ce numéro vert permettra aux citoyens de se renseigner sur les dispositions à prendre pour se prémunir contre ce virus. Rappelant le dispositif de surveillance et d'alerte mis en place par l'Algérie au niveau national dès l'annonce, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la propagation du Coronavirus en Chine, il a fait savoir que "les pouvoirs publics s'attendaient à enregistrer des cas de Covid-19 compte tenu de la position géogra-

phique de l'Algérie au carrefour de plusieurs continents et de l'importance de ses échanges commerciaux avec différents pays, dont 30 ayant enregistré des cas». Il a ajouté, dans ce contexte, que "les autorités s'employaient à identifier l'ensemble des personnes qui étaient dans le vol Milan-Rome-Alger pris par le ressortissant italien atteint du coronavirus». Plusieurs passagers ont d'ores et déjà été identifiées, dont 10 actuellement sous surveillance médicale, a-t-il précisé, relevant, cependant, que "le problème aujourd'hui est de parvenir à identifier l'ensemble des personnes ayant été du voyage avec le ressortissant italien". Il a rappelé que ce dernier est entré à Alger le 17 février pour se rendre le lendemain (18 février) à Hassi-Messaoud, dans la wilaya d'Ouargla. Le ministère de la Santé avait annoncé, que "le dispositif de surveillance et d'alerte mis en place au niveau national a permis de dé-

tecter deux (02) cas répondant à la définition du cas suspect (fièvre, symptômes respiratoires et notion de voyage d'une zone de circulation du coronavirus Covid-19)", précisant que "les deux cas suspects de nationalité Italienne, âgés de 55 ans et 61 ans, présentant les deux une comorbidité, ont été pris en charge conformément aux directives nationales". "Conscient du risque", le ministère de la Santé assure avoir "renforcé le dispositif de prévention autour du cas confirmé, et le dispositif de surveillance et de veille au niveau de tous les points d'entrée». De son côté, le directeur général de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), Zoubir Harrat a fait savoir que l'institut dispose de quantités nécessaires de réactifs pour effectuer les analyses médicales aussi bien pour la grippe saisonnière que pour le Coronavirus. Pour sa part, le Chargé du Laboratoire grippe et virus respiratoires de l'Institut Pasteur d'Algérie, Dr Fawzi Der-



rar a indiqué que "l'humidité et les agglomérations favorisent la propagation du virus et non la température ou le climat sec». De son côté, Samia Hamadi, de la direction de la prévention au ministère de la Santé a affirmé que le port du masque était inutile pour les personnes en bonne santé mais est fortement recommandé par les porteurs du virus pour éviter sa propagation, appelant à respecter les mesures préventives, à savoir le lavage des mains. Selon l'Orga-

nisation mondiale de la santé (OMS), "l'Egypte, l'Algérie et l'Afrique du Sud seraient les pays les plus à risque d'importation du coronavirus Covid-19 en Afrique en raison de l'importance des échanges aériens avec les provinces chinoises contaminées et les autres pays où circule le virus. Ces trois pays sont aussi parmi les mieux équipés du continent pour détecter précocement les cas et les prendre en charge".

Yasmina Derbal

Coopération universitaire L'Université algérienne a formé 60.000 étudiants étrangers depuis l'indépendance

L'Université algérienne a accueilli 60.000 étudiants étrangers depuis l'indépendance du pays en 1962, a indiqué hier à Oran le sous-directeur de la coopération multilatérale auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS). "Environ 60.000 étudiants étrangers en provenance de 62 pays sont passés par l'Université algérienne", a précisé Karim Khecheni à l'occasion d'une rencontre internationale sur la gestion du programme de mobilité universitaire dans le bassin méditerranéen "Erasmus+ ICMED". "On dénombre actuellement la présence en Algérie de 8.851 étudiants étrangers en provenance d'une soixantaine de pays, notamment d'Afrique, de pays Arabes, d'Asie et d'Europe", a-t-il fait savoir. S'agissant de la mobilité universitaire sortante, le responsable auprès du MESRS a fait état de quelque 26.000 étudiants algériens inscrits à l'étranger en 2017, dont près de 3.000 boursiers de différentes catégories, tant



nel. "L'Algérie n'est pas en reste du vaste mouvement d'ouverture à l'international du système universitaire dans le monde", a-t-il souligné, ajoutant que "la mobilité des étudiants est, au contraire, inscrite dans une longue tradition d'échanges avec des partenaires

de la recherche scientifique de notre pays favorise plusieurs formes de mobilité internationale». À cet égard, il a cité quatre catégories de mobilité relatives à "l'accueil des étudiants étrangers", "aux étudiants algériens bénéficiaires d'une bourse du gouvernement qui

aux "étudiants algériens et étrangers bénéficiaires d'un programme conjoint de coopération internationale", et "aux doctorants algériens bénéficiaires d'un financement du gouvernement algérien pour la finalisation de leurs thèses de doctorat dans le cadre d'un programme

réseau universitaire algérien à travers tout le territoire national, comptant 106 institutions réunissant près de 1,6 million d'étudiants et plus de 60.000 enseignants-chercheurs, soit un taux d'encadrement d'un enseignant pour 26 étudiants. La rencontre sur "Erasmus+ ICMED" a été accueillie par l'Université des sciences et de la technologie d'Oran "Mohamed Boudiaf" (USTO-MB) dans le cadre de la Conférence finale de ce programme (2017-2020). Plusieurs recteurs des universités du pays, des représentants d'universités étrangères partenaires et des institutions de coopération internationale ont pris part à cet événement entamé, mardi, par un atelier de formation de formateurs visant à renforcer les compétences des participants dans la gestion des programmes de mobilité internationale. Le représentant du MESRS s'est félicité des résultats du programme "Erasmus+ ICMED", appelant à cet égard les compétences formées à "pérenniser les réalisées".

Bekri Kara



La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyam Benfriha, a indiqué à Sétif que le projet du baccalauréat professionnel était actuellement en "phase de détermination des spécialités et de sélection des wilayas devant abriter cette 0expérience". "Une commission spécialisée composée de représentants de divers secteurs concernés par le Bac professionnel œuvre à concrétiser ce projet à travers l'établissement des modules et du volume horaire", a précisé la ministre rappelant que le baccalauréat professionnel aura le même niveau que le baccalauréat général. La ministre a souligné qu'une proposition pour entamer la concrétisation du baccalauréat professionnel à travers l'inscription des étudiants concernés a été formulée, ajoutant que le bac professionnel concernera les élèves admis à la 1ère année secondaire qui passeront directement aux instituts de formation professionnelle concernés par ce baccalauréat. Les étudiants inscrits en bac professionnel suivront un cursus de formation de trois ans à l'instar de ceux de l'Education nationale selon la ministre relevant que ce cursus englobe les matières essentielles la langue arabe notamment en plus de matières en rapport avec la spécialité de formation ciblée. Mme. Benfriha a également indiqué que cette expérience sera menée dans "un nombre précis de wilayas que le ministère de tutelle s'attèle à sélectionner pour abriter ce projet à partir de septembre 2020 et garantissant son succès et la concrétisation des objectifs tracés". La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels avait inspecté à El Eulma (15km de

Sétif), l'Institut de l'enseignement professionnel Hocine Bouderbala spécialisé en énergie où elle s'est enquis des conditions de formation des stagiaires. Ce centre, opérationnel depuis 2010 dispose théoriquement de 1.000 places pédagogiques et accueille actuellement 388 stagiaires dans des spécialités de l'entretien industriel, les techniques de l'électricité, le montage et l'entretien des systèmes de l'énergie et de froid (option froid et climatisation), selon les explications fournies. La ministre a achevé sa visite dans cette wilaya par se rendre à la commune de Bougaâ (45km au Nord-ouest de Sétif) où elle a inspecté le projet de réalisation d'un Institut national spécialisé en hôtellerie et tourisme devant être réceptionné "à la prochaine session de formation professionnelle" et dont les travaux affichent 70% de taux d'avancement. Le futur Institut national s'ajoutera aux deux autres établissements similaires dans la commune de Bougaâ spécialisés dans les techniques audiovisuelles et celles de gestion et de l'informatique en cours de réalisation avec des taux d'avancement oscillant entre 30% et 70% pour une capacité d'accueil de 300 places en plus de 120 lits. Dans la même commune la ministre a visité le centre de formation professionnelle Mohamed Boudiaf avant de se rendre à l'Institut national spécialisé en formation professionnelle Star Errahmane Omar, dans la commune d'Ain Arnat (15km à l'Ouest de Sétif) qui propose des spécialités de formation dans les filières de chimie industrielle et plastique.

Amar B

présenteront aux épreuves des examens scolaires (Baccalauréat et Brevet d'enseignement moyen) de l'année 2019/2020 de 2020, précisant que "4.647 d'entre eux sont concernés par le Baccalauréat et les 3.861 autres par le Brevet d'enseignement moyen (BEM)". "8.508 détenus se présenteront aux épreuves des examens scolaires de l'année 2019/2020", a indiqué le ministère dans un communiqué, précisant que "4.647 d'entre eux sont concernés par le Baccalauréat et les 3.861 autres par le Brevet d'enseignement moyen (BEM)". La même source a souligné que "38.231 détenus étaient inscrits pour poursuivre leurs études dans les différents cycles, dont 30.377 détenus dans l'enseignement à distance, 616 dans l'Enseignement supérieur et 7.238 dans les classes d'alphabétisation" au titre de l'année scolaire 2019/2020. Dans le secteur de la Formation professionnelle, le communiqué a fait état de "32.673 détenus inscrits dans 132 spécialités". Le ministère de la Justice a, par ailleurs, annoncé que la commission interministérielle chargée de la coordination des activités de rééducation et de réinsertion sociale des détenus tiendra, mercredi, sa première session ordinaire de l'année 2020 au siège de la Direction générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion. Lors de sa réunion la commission veillera à "présenter et à évaluer l'application

et débattre toutes les questions et propositions conjointes formulées par les différents secteurs ministériels concernant la concrétisation de la réinsertion sociale des détenus et leur accompagnement après leur mise en liberté». Les membres de la commission auront à proposer "toutes les mesures susceptibles d'améliorer les programmes d'enseignement et de formation professionnelle en faveur des détenus, à travers la garantie d'un encadrement adéquat aux détenus scolarisés ou candidats aux examens de fin de cycle». Les propositions s'articuleront aussi sur "la diversification des spécialités et des branches de formation professionnelle pour répondre aux exigences du marché du travail et encourager la qualification artisanale pour faciliter l'accès de cette catégorie à la vie professionnelle après leur mise en liberté, en sus de "la garantie d'une série de programmes d'activités intellectuelles, culturelles, sportives et de divertissement au sein des établissements pénitentiaires", précise la même source. Ladite commission regroupe 21 départements ministériels et des représentants de la société civile et son rôle consiste "à coordonner les activités des secteurs ministériels et d'autres instances associés à la réinsertion sociale de cette catégorie, de par la participation à des programmes de prise en charge des détenus libérés".

Zegroum M

Passeront les at et du BEM



Habitat: Les directeurs généraux présentent le bilan des projets du secteur

Les directeurs généraux au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville ont présenté mardi à Alger le bilan des projets inscrits par le Secteur, dévoilant les chiffres et les indicateurs liés aux projets en cours de réalisation, d'examen ou à l'arrêt. Lors d'une réunion regroupant les cadres du secteur de l'habitat à travers les 48 wilayas du pays, consacrée à la présentation du plan d'action 2020-2024, et dans le cadre d'une évaluation globale, le directeur général de l'Habitat au ministère, Anis Bendaoud a abordé l'état des projets de logements estimés à plus de 974.000 unités en cours de réalisation, dont plus de 325.000 non lancées, et 127.000 autres à l'arrêt. Ce quota comporte plus de 104.000 logements publics locatifs (LPL), près de 190.000 logements promotionnels aidés (LPA), 176.000 unités dans le cadre du logement rural, et 382.000 logements location-vente, ainsi que 21.000 logements promotionnels publics (LPP). Pour la formule LPL, M. Bendaoud a fait état de 204.000 unités, dont 192.000 en cours de réalisation, 62.000 à l'arrêt et 12.000 unités non lancées pour des raisons relatives aux procédures de choix du foncier, l'étude et la sélection de l'entreprise de réalisation. Pour ce qui est des unités de logements à l'arrêt, le même responsable a indiqué qu'il s'agit de l'appel à concurrence (27.000 unités), de la non-approbation du contrat (15.000), des entreprises non qualifiées (5150) et des problèmes liés au foncier (14.000 unités). Sur les 748.000 logements inscrits fin 2009, les Offices de pro-

motion et de gestion immobilière (OPGI) et la Caisse nationale du logement (CNL) n'ont parachevé que 370.000 unités de logements, soit un taux de 49%. S'agissant des formules LPA et des logements participatifs, le secteur a recensé 189.000 unités, dont 112.000 en cours de réalisation, 77.000 non lancées, et plus de 20.000 autres à l'arrêt, dont 10.673 unités seront relancées. Le même responsable a également fait état du lancement de plus de 82.000 opérations dans le cadre du soutien à l'habitat rural et de 62.000 autres dans le cadre des lotissements sociaux. Aussi, le secteur a procédé durant la période 2018-2019 à la réévaluation de 2.600 projets portant sur la réalisation de près de 435.000 logements pour une valeur de 64,2 milliards de DA. Concernant la rénovation du vieux bâti, le secteur recense la réhabilitation de plus de 176.000 immeubles, dont 4739 projets en attente de lancement et 1594 en cours de réalisation, outre une aide pour la restauration de plus de 15.000 immeubles. Selon le directeur général de l'habitat, le secteur récupérera toutes les aides non encore exploitées destinées à la restauration, au nombre de 7.000 depuis 2016.

Décembre 2020, dernier délai pour le remplacement des chalets

Dans ce cadre, M. Bendaoud a fait savoir le dernier délai pour le remplacement des habitations préfabriquées (chalets) a été fixé à fin 2020. Il a appelé, à la fin de son intervention, les cadres à améliorer le

taux de recouvrement du loyer pour le logement social. De son côté, le directeur de l'urbanisme et de l'architecture au ministère, Abdelkrim Mecili, a annoncé le lancement de 1.541 études pour la révision du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, dont 1.500 études achevées et 33 autres en cours, outre le recensement de 6.920 études du plan d'occupation des sols, dont 6.539 achevées et 372 en cours. Le secteur a également enregistré 1.708 études géotechniques sur une superficie de 67.000 hectares, a ajouté le même responsable qui a fait état de la finalisation de 1.424 études sur une superficie de 53.000 hectares, outre 31 études sismiques, dont 19 terminées et 12 en cours. Pour ce qui est de la mobilisation du foncier destiné aux futurs programmes de logement, M. Mecili a souligné que le secteur a recensé 16.000 hectares dans les wilayas du nord (31 %), 17.000 ha dans les Hauts plateaux (34 %) et près de 18.000 ha dans les wilayas du Sud (35 %).

Plus de 727.000 dossiers traités dans le cadre de la loi 08-15

Dans le cadre de la loi 08-15 fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement, le secteur a enregistré le dépôt de 955.403 dossiers au niveau des communes, dont 727.583 dossiers traités, selon M. Mecili qui a fait état de la création d'une application informatique sur le contrôle périodique du bilan de l'opération et de la création d'un portail électronique dédié aux actes d'urbanisme. En matière de lotissements



sociaux, le même responsable a fait état de l'inscription de 1365 lotissements sociaux, de 282.702 parcelles de terrain loties, dont 221.942 parcelles ayant bénéficié d'un permis de lotir soit un total 1175 lotissements sociaux. L'affectation de 92,9 milliards de Da au titre du Programme sectoriel centralisé et Programme sectoriel décentralisé, du Fonds de solidarité des collectivités locales, du Fonds spécial de développement des wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux et du budget local, a permis de prendre en charge ce nombre de lotissements et de les doter en commodités. M. Mecili a appelé les cadres au respect et au suivi de la mise en œuvre des textes réglementaires relatifs à la réalisation des lotissements sociaux dans les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux, soulignant l'obligation de participer

aux ateliers de débat ouverts au niveau de la Direction générale de l'urbanisme et de l'architecture en vue d'élaborer la Charte de l'identité architecturale en vue de préserver le style architectural et les spécificités urbanistiques de chaque région. Pour sa part, le directeur des équipements publics au ministère, Hamouche Yacine a fait état de 5199 projets inscrits dans le cadre des équipements publics jusqu'au 1 janvier 2020 dont 1939 unités en cours de réalisation (37%) et 3260 non encore lancées (63%). Le secteur de l'Education détient la part du lion avec 3056 projets, suivi de l'Enseignement supérieur avec 622 projets, l'Intérieur (429 projets) et le reste aux secteurs de l'Environnement, de la Communication et de la Pêche.

N.I

Médias La situation socio-professionnelle des journalistes algériens débattue

La situation socio-professionnelle des journalistes et assimilés exerçant dans les différents médias publics et privés algériens, a été au menu d'une conférence-débat, tenue mercredi à Alger. Initiée par l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA), la rencontre a été l'occasion pour les présents de discuter des conditions dans lesquelles travaillent les journalistes et assimilés algériens, "les contraintes d'ordre social, la fragilisation de leur situation socio-professionnelle et les pressions auxquelles ils font face". Après avoir écouté de nombreux témoignages de journalistes "en difficulté", les participants ont débattu des relations de travail organes-journalistes ainsi que de l'exploitation "abusive" de journalistes par certains patrons de médias. "Cette rencontre est une occasion pour s'écouter et être attentifs aux préoccupations et revendications de nos confrères des différents médias quant aux conditions de travail dans lesquelles ils exercent. Aujourd'hui, ils ont tiré, encore une fois, la sonnette d'alarme sur leur situation socio-professionnelle, surtout ceux qui sont sans salaire depuis plusieurs mois, sans contrat et aussi non assurés. Il faut des solutions d'urgence", a indiqué le président de



l'ONJSA, Youcef Tazir. Selon lui, cette rencontre a permis de sortir avec des propositions à soumettre aux autorités concernées dans un "bref délai", comme "le rétablissement du statut-type du journaliste qui définit les droits et devoirs des employés de la corporation". Les participants ont aussi proposé de se rapprocher d'un cabinet d'avocats spécialisé dans le traitement des problèmes que vivent les journalistes et assimilés. Les initiateurs de la rencontre ont noté dans leur agenda d'autres recommandations, à l'instar de la création d'un fonds de soutien aux journalistes et assimilés dans le besoin, la nécessité d'une collaboration de l'ONJSA avec les syndicats des entreprises des organes de presse, l'intégration de la profession de la presse dans les métiers à risque et l'amélioration des conditions de travail des journalistes. "Ce sont

autant de propositions qui peuvent régler pas mal de problèmes des journalistes, notamment ceux du secteur privé. Aujourd'hui, il faut parler de presse et non de journaliste", a résumé Yacine Bourouila, ancien chef du Service des sports à l'ENTV. Les propositions émises par les journalistes participant à la rencontre-débat seront élaborées sous forme de plateforme et publiées sur la page facebook de l'ONJSA, pour enrichissement, avant de les soumettre aux autorités compétentes. "Pour la première fois on a pu réunir nos collègues et débattre d'une situation qui nous préoccupe tous, car personne n'est à l'abri. On espère vraiment aider nos confrères en améliorant leurs conditions de travail et solutionnant leurs problèmes socio-professionnels qui n'ont que trop duré", a conclu Tazir.

M.T

ASBU L'Algérie abrite à partir de samedi les travaux des réunions annuelles des radios et télévisions arabes

L'Algérie abritera, du 29 février au 4 mars, les réunions annuelles des radios et télévisions arabes auxquelles participeront les Directeurs de l'information et les chefs des départements "Echanges de programmes", a annoncé mercredi le Directeur du Centre arabe d'échange d'informations et de programmes relevant de l'Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU), M. Mohcine Karim Slimani. "Il s'agit de la 12ème réunion des coordinateurs des échanges radiophoniques, de la réunion annuelle des coordinateurs des échanges télévisuels, de la réunion annuelle des ingénieurs et techniciens des réseaux d'échange, de la réunion conjointe des coordinateurs des échanges radiophoniques et télévisuels et des ingénieurs en télécommunication, outre la réunion annuelle des responsables et coordinateurs des nouveaux médias au sein de ces instances, a indiqué M. Slimani lors d'une conférence de presse animée au siège de l'entreprise de Télédiffusion d'Algérie (TDA). Il a, également affirmé que "les réunions d'Alger se dérouleront en présence de plus de 60 participants venus de pays arabes et un participant représentant la télévision tchadienne". M. Slimani a présenté le bilan d'activités du Centre arabe d'échange d'informations et de programmes pour l'année écoulée, pré-

cisant que les échanges d'informations télévisées avaient atteint 11.000 informations, à raison de 1.000 informations par moi, en plus de la réalisation de 40 bilans économiques hebdomadaires. Le Centre a lancé, cette année, la diffusion d'émissions consacrées aux rapports culturels, outre les rapports sportifs qui ont fait l'objet de plus de 690 échanges en 2019. Concernant les échanges radiophoniques, l'intervenant a affirmé que le volume horaire des échanges dans ce domaine avait atteint, durant la période considérée, plus de 4.000 heures, à raison de 11 heures/jour. 18 pays arabes ont opéré ces échanges. M. Slimani est revenu sur la coopération qui lie l'ASBU à ses homologues internationaux, notamment l'Eurovision et l'Union de radiodiffusion Asie-Pacifique, soulignant que les échanges ne se limitaient pas uniquement aux informations politiques, mais concernaient également les informations culturelles, sportives et autres. La rencontre a été une occasion pour le même responsable d'évoquer le nouveau siège du Centre arabe d'échange d'informations et de programmes, dont les travaux de réalisation ont démarré en février 2019 à Bouchaoui (Alger), précisant que le taux d'avancement des travaux avait atteint 70%, en prévision de sa réception vers la fin 2020.

A.S

Commerce

Le Droit additionnel provisoire de sauvegarde appliqué en fonction des filières de production

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a annoncé la mise en application du Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) en fonction des filières de production, à l'effet de limiter l'importation des biens produits localement. Invité de la Télévision nationale mardi soir, M. Rezig a précisé que l'imposition du DAPS "vient freiner l'improvisation" que connaît l'activité d'importation en termes de catégorie de produits et de quantités, estimant que "c'est là, un tremplin au trafic de devises à travers la surfacturation". À ce propos, le ministre a fait savoir que pour les filières qui enregistrent un taux de production de 100% et garantissent la couverture du marché national, le DAPS sera appliqué à des taux de 100, 150 et 200% afin de protéger le produit national. En cas d'insuffisance des quantités du produit, le DAPS sera appliqué en adéquation avec les besoins nationaux, à des taux oscillant entre 30 et 50%. À ce titre, le ministre du Commerce a affirmé que l'application de ce Droit devrait être accompagnée "d'un engagement écrit" par les représentants des filières productives concernées par les mesures de protection en vue de s'engager à fournir le produit en quantité, respecter les normes de qualité et fixer des prix "raisonnables" pour le pouvoir d'achat du citoyen. Par ailleurs, le ministre a



fait état de l'enregistrement de "900.000 opérations d'importation en 2019 avec une facture de près de 16,5 Mrd dollars, sans compter les matières premières et les produits manufacturiers". Dans un premier temps, les services du ministère du Commerce, ont entamé depuis une semaine l'élaboration d'une cartographie nationale du produit local et des quantités produites à travers les 48 wilayas, en application des instructions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui a donné, au ministère, un délai de six mois pour la finalisation de cette opération, a ajouté

M. Rezig. Cette cartographie, a-t-il estimé "permettra, non seulement, le recensement des produits fabriqués localement, mais également la définition des produits qui seront interdits à l'importation ainsi que les quantités autorisées à l'importation pour combler le manque sur le marché local". En attendant cette finalisation et pour contrer l'importation de types et de catégories de produits fabriqués localement, M. Rezig a indiqué que les services de son département maintiendront le dispositif (DAPS) en cours, ajoutant que la mesure, mis en application en 2019 par les précédents

gouvernements, a connu "une sorte de populisme et d'improvisation". En réponse à une question sur l'importation du rond à béton malgré sa disponibilité localement, le ministre a ajouté que le DAPS sera appliqué à l'importation de cette matière à 100%. Concernant la liste des produits concernés par ce Droit, M. Rezig a fait état d'un texte élaboré par ses services qui sera dévoilé avec les nouveaux taux. Réitérant que ce mécanisme ne concerne pas les produits non disponibles en quantités suffisantes sur le marché local, le ministre a indiqué qu'un débat est ouvert avec les représen-

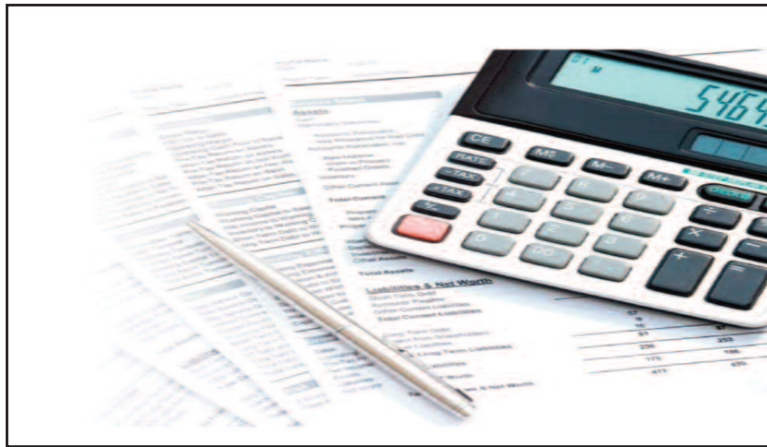
tants de plusieurs filières de production. Pour rappel, la liste des marchandises importées soumises au DAPS avait été modifiée par arrêté ministériel publié avril dernier, excluant une centaine de produits de cette taxe. La liste modifiée comporte 992 produits soumis au DAPS à des taux variant entre 30% et 120%, alors que la précédente liste comportait 1.095 produits soumis à des taux entre 30% et 200%. Par ailleurs, le ministre a fait état d'une coordination avec les services des Douanes qui ont fourni, au ministère, la liste des importateurs ayant effectué 900.000 opérations en 2019. Depuis deux jours, une opération de contrôle à posteriori a été lancée en convoquant les importateurs concernés afin de dévoiler ceux n'ayant pas respecté la législation en matière d'importation, notamment la facturation. En cas de cas avérés de non respect des lois, le ministère classera les concernés dans la liste des fraudeurs avec l'interdiction d'exercer cette activité, nonobstant le recours à la justice et aux services des Impôts, a-t-il affirmé. Pour l'exportation, le ministre a fait état de plus de 8.000 opérations en 2019 effectuées par 400 opérateurs avec qui, a-t-il assuré, le ministère engagera un dialogue direct pour la prise en charge leurs préoccupations.

N.I

Finances (contrôles)

La wilaya d'El Oued hôte de la 8e édition des assises nationales du commissariat aux comptes

La 8ème édition des assises nationales du commissariat aux comptes est prévue les 7 et 8 mars prochain à El Oued, a indiqué à Alger le Président du Conseil national de la chambre nationale des commissaires aux comptes (CNCC), Larbi Redjimi. Cette 8e édition sera organisée sous le thème: "Le commissaire aux comptes et la Gouvernance d'entreprise" et verra la participation des intervenants nationaux et internationaux venant de plusieurs pays, entres autres, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, le Liban, la Jordanie et la France, a expliqué M. Redjimi lors d'une conférence de presse consacrée à cet événement. Cette édition intervient après celles d'Alger, d'Oran, d'Annaba, de Tamarasset, de Bejaia, de Tlemcen et de Constantine, a-t-il souligné, précisant que ces assises seront ouvertes également aux cadres financiers et comptables ainsi que des dirigeants des entreprises et sociétés du secteur public et privé. Le nombre de participants prévus à cet événement est estimé à plus de 600 personnes, selon les explications de M. Redjimi. Le même responsable a souligné que l'objectif de la tenue de ces assises consiste à dégager des propositions pour les pouvoirs publics à travers des tables rondes, des panels et des interventions par des experts algériens et étrangers sur l'apport du commissaire aux comptes pour la gouvernance d'entreprise. Par ailleurs, M. Redjimi a annoncé que le nombre de commissaires aux comptes inscrits au tableau annuel publié par le ministère des Finances est passé de 2.379 membres en 2019 à 2.591 membres en 2020 répartis sur



le territoire national, et dont la mission et d'auditer et de certifier les comptes des entreprises et sociétés publiques et privées, des partis politiques et les associations. Il a estimé que ce nombre demeure "insuffisant" par rapport aux nombres d'entreprises existantes, en rappelant que la CNCC appelle également les pouvoirs publics à élargir le champ d'interventions des commissaires aux comptes aux institutions et organismes publics, à l'instar des ministères, wilayas, universités, hôpitaux, actuellement sous le contrôle de l'inspection générale du ministère des Finances et la Cour des comptes. Il a, dans ce sens, précisé qu'une réglementation est en cours de préparation pour introduire, en Algérie d'ici 2023, les "International public sector accounting standards (IPSAS)" qui sont des normes comptables internationales pour le secteur public (gouvernements, collectivités locales, établissements publics et parapublics, institutions internationales). M. Redjimi a également rappelé que la CNCC a appelé à la révision des lois

régissant la profession afin "d'actualiser certains textes qui sont obsolètes", soulignant qu'une commission ad-hoc a été installée en 2015 et avait formulé des propositions qui ne sont pas encore en vigueur. Interrogé par la presse sur d'éventuels cas de commissaires aux comptes impliqués dans des cas d'entreprises, actuellement devant la justice pour des affaires de corruption, le responsable a indiqué que "pour l'instant, la Chambre n'a enregistré aucun cas impliqué par la justice", soulignant que cela "relève des confidentialités de la justice". À rappeler que la chambre nationale des commissaires aux comptes (CNCC) est une institution professionnelle d'intérêt public créée en 2011 par la loi 10.01 2010 relative à l'exercice de la profession d'expert-comptable, de commissaire au compte et de comptable agréé. La CNCC est dirigée par un conseil national composé de neuf (9) membres élus pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois, et un représentant du ministère des Finances.

K.F

Registre de commerce: Hausse du nombre des nouveaux inscrits en janvier 2020



Le nombre des nouveaux inscrits au registre de commerce, des personnes morales et physiques, a enregistré une hausse en janvier 2020 par rapport à janvier 2019. Le nombre de nouvelles inscriptions au registre de commerce en janvier 2020 a ainsi atteint 15.390 personnes physiques contre 11.459 en janvier 2019, soit une augmentation de 34,3%. Concernant les personnes morales, le nombre global des nouveaux inscrits s'est établi en janvier 2020 à 1.711 contre 1.186 en janvier 2019, soit un taux de 64,3%, ainsi le total des nouveaux inscrits (personnes physiques et morales) s'élève à 17.101 en janvier 2020 contre 12.645 en janvier 2019 soit une hausse globale de 35,20%, a précisé le communiqué. Par rapport à décembre 2019 où le nombre des personnes physiques inscrites nouvellement avait atteint 7.801 (15.390 en janvier 2020), une hausse de 97,3% est enregistrée. De même pour les nouveaux inscrits parmi les personnes morales, leur nombre était de 1.135 en décembre 2019 (1.711 en janvier 2020), soit une hausse de 50,7%. Le total des nouveaux inscrits (personnes physiques et morales) en décembre 2019 était de 8.936 (17.101 en janvier 2020) soit une hausse globale de +4,91%. Par ailleurs, le climat propice à l'investissement en Algérie commence à s'instaurer à la faveur de la nouvelle dynamique du Gouvernement, et à un rythme accéléré en terme de nombre d'inscrits, mue par le retour de la dynamique commerciale avec un volume sans précédent, selon les statistiques relatives aux inscrits au registre de commerce en janvier 2020 par rapport aux années passées.

M.O

Tizi-Ouzou : Prés d'un milliard de DA pour la réhabilitation du réseau routier

Une enveloppe financière de 999,662 millions de DA a été accordée, cette année, à la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'entretien et la réhabilitation des chemins de wilaya et communaux à travers les 67 communes, a-t-on appris hier auprès des directions locales de la Planification et du Suivi budgétaire (DPSB) et des Travaux publics (DTP). Selon la DPSB qui a communiqué ces chiffres à l'Assemblée populaire de wilaya (APW) réunie en session extraordinaire pour débattre de la situation du développement local, ce montant a été mobilisé sur une enveloppe globale de plus de 6,457 milliards de DA octroyée à la wilaya au titre des programmes sectoriels et plans communaux de développement (PSD et PCD) pour l'exercice 2020. Sur les 999,662 millions de DA, un montant de 699,662 millions de DA est réservé à l'entretien des sections plus dégradées des chemins de wilaya et dont la consistance a été évaluée à 58 km de routes. Le reste de cette enveloppe soit 300 millions de DA



est destinée à la réhabilitation des chemins communaux a indiqué la DTP qui a observé que les cahiers des charges pour confier ces projets sont en cours d'élaboration. Cette même direction a rappelé que plusieurs programmes d'entretien des chemins de wilayas, qui sont les plus touchés par des problèmes de dégradation, ont été inscrits

dont une enveloppe de 20 millions de DA dégagee sur le budget primitif 2020 pour la réalisation de travaux de reprofilage, de grosses réparations et de traitement des glissements et dont le cahier des charges est en phase de préparation. En 2018, une enveloppe de 40 millions de DA a été également dégagee pour l'entretien des chemins

de wilaya pour la prise en charge de 16 sites et dont les travaux de réalisation ont atteint un taux de 50%, selon la DTP. Quant aux opérations de réhabilitation et d'entretien des chemins communaux, en plus des 300 millions de DA dégagés pour l'exercice de l'année en cours, un programme doté d'une enveloppe financière cumulée de

plus de 2,783 milliards de DA pour le revêtement de 492 km, est en cours de réalisation. Sur ces 492 km qui seront touchés par cette opération, les travaux de réhabilitation de 220 km ont été achevés, a-t-on précisé. Pour le développement du réseau routier de la wilaya, plusieurs études ont été réalisées par la DTP dont une étude pour la réalisation de la voie express Ain El Hammam-Draa El Milan, sur 60 Km et qui vise à relier 17 communes du sud de la wilaya à la pénétrante qui va relier Tizi-Ouzou à l'autoroute est-ouest. Cette même direction a aussi achevé les études d'aménagement de la RN 12 en axe autoroutier sur 14 km, de la liaison Fréha-Aghribs-Azeffoune sur 28 km, de la liaison Maatkas-pénétrante sur 20 km, de réalisation des déviations des agglomérations de Larbaa n'Ath Irathen, Ain El Hammam, Ouadhias et Makouda, et l'étude de la liaison de la sortie est de Tizi-Ouzou -Redjaouna-Boukhalfa, a-t-on ajouté.

Kahina Tasseda

Port d'Alger: Journée de sensibilisation sur la sécurité routière au profit des conducteurs des camions de transport de marchandises



La 1ère brigade de la Police des frontières du Port d'Alger a organisé, mardi, une Journée de sensibilisation en direction des conducteurs de poids lourd intervenant au niveau de cette infrastructure portuaire. Dans une déclaration le chargé de communication de cette brigade, le Lieutenant Mesbah Mohamed Amine a précisé que cette campagne s'inscrit dans le cadre du programme de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) sur la sécurité routière "Ensemble pour une culture de sécurité routière". Le Port d'Alger enregistre quotidiennement quelque 900 camions de transport de marchandises de différentes wilayas du pays, d'où l'intérêt de cette action pour accroître la vigilance de cette catégorie de conducteurs et de sa sensibilisation aux règles de la sécurité routière et aux dangers de la fatigue et du manque de sommeil. Pour sa part, le Commissaire principale, Aïdi Ahmed de la Direction de la sécurité publique qui a présenté une communication sur "le rôle de la prévention routière dans le renforcement du transport terrestre" a affirmé que la DGSN participe actuellement, dans le cadre de réunions au niveau des ministères des Transports et des Travaux publics, à l'élaboration, l'examen et la révision des différentes législations et lois relatives à la régulation de la circulation routière, notamment la loi 04/381 en vue d'y inclure de nouveaux mécanismes, dont le permis à points. La Délégation nationale de la sécurité routière, créée récemment, sera la seule instance à recueillir les données relatives à la sécurité routière au niveau national, a-t-il souligné. Dans ce contexte, il a fait état de 15.992 accidents enregistrés en 2019 au niveau des zones urbaines faisant 19.151 blessés et 667 morts, soit une moyenne de 02 morts par jour. À l'occasion de cette Journée de sensibilisation, des dépliants ont été distribués aux conducteurs à l'entrée du Port et au niveau de l'unité de transport des conteneurs aux conducteurs qui ont salué cette initiative.

H.H

Médéa : La source thermale de "Hammam Salihine" bientôt réhabilitée

Une opération de réhabilitation de l'ancienne source thermale "Hammam Salihine" dans la commune de Berrouaghia, dans l'est de Médéa, sera lancée prochainement dans l'objectif de valoriser cette source, a-t-on appris hier auprès des services de la wilaya. Afin d'éviter la disparition totale de ce qui reste de l'ancienne station thermale, édifiée du temps de l'époque romaine, et dont il ne subsiste que quelques salles et bassins faisant parties, autrefois, de ladite station, une étude d'aménagement du site sera élaborée par la direction locale du tourisme, avec le concours des services de la commune de Berrouaghia, afin de déterminer le type d'action à entreprendre pour mieux exploiter cette source thermale, a-t-on expliqué. Située en bordure de la route nationale N 18 qui fait la jonction entre l'est et l'ouest de la



wilaya, "Hammam Salihine", draine, en dépit de l'état d'abandon, des groupes de curistes et de visiteurs, venus de différentes localités de la wilaya, convaincue des bienfaits thérapeutiques de cette source thermale. L'opération de réhabilitation de la source thermale se fera conduite suivant les critères inclus dans le plan d'aménagement des zones d'expansion touristiques (ZET), finaliser, de-

puis peu, et fixant les conditions d'intervention et d'exploitants des sites naturels, a-t-on précisé. Le recours à l'investissement privé ou public, ou les deux à la fois, pour le financement de cette opération de réhabilitation dépendra des offres déjà soumises et à l'étude au niveau du secteur du tourisme ou celles qui seront proposées à venir, a fait remarquer la même source.

Bouira : 1434 oiseaux migrateurs recensés dans les zones humides de la wilaya

Au total, 1434 oiseaux migrateurs ont été recensés et 13 espèces identifiées au mois de janvier dans les zones humides de la wilaya de Bouira par les services des forêts et du parc national du Djurdjura (PND). Elle a permis de recenser au total 1434 oiseaux migrateurs et d'identifier 13 espèces", a expliqué M. Demdoun. L'opération de recensement hivernal a été effectuée par les observateurs de la Conservation des forêts en collaboration avec les services du PND. Elle a permis de recenser au total 1434 oiseaux migrateurs et d'identifier 13 espèces", a expliqué M. Demdoun. L'opération de recensement a concerné 8 sites humides de la wilaya, dont le barrage de Tilesdit (Bechloul), Barrage Oued Lakhal (Ain Bessam) et le barrage Koudiet Acerdoune, ainsi que les retenues collinaires, selon les détails donnés par le même res-

ponsable. Parmi les espèces, on a identifié le colvert, la grèbe huppée, le grèbe castagneur, le milouin, le souchet, le goéland, le cormoran, le héron garde-bœuf, le héron cendré, la foulque et la poule d'eau, a-t-il énuméré, en précisant que ces renseignements seraient transmis à la direction générale des forêts pour qu'elle à son tour, les envoie à l'organisation mondiale de la protection des zones humides. Le recensement entre dans le cadre de l'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (The African-Eurasian Migratory Waterbird Agreement AEWA), traité intergouvernemental destiné à la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats en Afrique, en Europe, au Moyen orient et en Asie centrale, a encore précisé le conservateur des forêts

de la wilaya de Bouira. "La connaissance de ces oiseaux nous renseigne sur l'état de santé des milieux considérés. L'importance et la répartition de cette avifaune constitue un indicateur de poids de richesse, et de l'évolution des zones humides", a-t-il ajouté. Cette opération de recensement des oiseaux migrateurs des milieux aquatiques "permettra de connaître mieux l'état et le degré d'assimilation des zones humides, ainsi que la comparaison des résultats du recensement des différents sites de la wilaya afin d'établir l'importance écologique de chaque zone", a souligné M. Demdoun. "Elle permet également l'évaluation de l'impact de certaines activités anthropiques et des facteurs du climat sur les zones humides", a-t-il ajouté.

Jijel : Naissance de plusieurs animaux d'espèce en voie de disparition au zoo d'El Aouana



Le parc zoologique Bordj Blida d'El Aouana, dans la wilaya de Jijel, a fait état de la naissance récemment de plusieurs animaux faisant partie des espèces en voie de disparition, a indiqué hier la gérante de cette infrastructure, Naima Bouhliissa. Il s'agit d'un lama guanaco, (camélidé sauvage présent en Amérique du Sud et apparenté au lama), d'une chèvre naine et d'un ovis orientalis (mouflon du Sud-ouest eurasiatique), a précisé la même responsable, ajoutant que les mises bas se sont déroulées "dans des conditions normales et que les trois bébés animaux sont en bonne santé". Elle a, par ailleurs, rappelé que plusieurs lamas guanaco sont nés ces dernières années au parc zoologique Bordj Blida d'El Aouana, "grâce à un programme d'élevage géré par les vétérinaires du zoo". Mme Bouhliissa a ajouté que nombre de ces spécimens ont été transférés vers d'autres parcs zoologiques du pays. S'étendant sur 24 hectares et abritant 42 espèces d'animaux domestiques et sauvages, le parc animalier Bordj Blida, communément appelé parc de Taza, avait également enregistré durant l'été dernier la naissance de deux (2) lionceaux, une femelle et un mâle de l'espèce "Lion d'Afrique".

C.M

Biskra: Visite guidée au centre de formation des troupes spéciales

Une visite guidée au centre de formation des troupes spéciales "Chahid Mohamed Saïd Benchayeb" de Biskra, relevant de la 4ème région militaire, a été organisée mardi au profit des représentants des médias nationaux. Dans une allocution donné à l'occasion, le commandant du centre le colonel, Farid Benmehrez a inscrit l'initiative dans le cadre du plan de communication de l'Armée nationale populaire pour renforcer la relation de l'armée à la nation et présenter cette institution de formation et la nature de ses missions ainsi que les phases de son évolution. Des cadres du centre ont présenté aux journalistes les diverses structures notamment pédagogique de cette institution militaire et les équipements utilisés par les troupes spéciales dans l'exécution de leurs missions. Un documentaire a exposé l'évolution de l'arme des troupes spéciales en Algérie et le rôle du centre de formation dans la préparation physique et militaire des éléments de cette arme et les entraînements qu'ils suivent outre les tâches qu'ils seront amenés à assurer au terme de leur formation. Les invités du centre ont également pris connaissance des étapes de formation suivies par les soldats élèves notamment ceux les préparant à faire face aux situations diverses de terrain et à maîtriser le maniement des multiples armes à leur disposition. Une manœuvre tactique et des exhibitions d'arts martiaux ont été exécutées par des éléments des troupes spéciales à l'occasion.

D.T

Souk Ahras : Réception avant l'été 2020 de la station de traitement d'eau potable du barrage d'Oued Charef

La station de traitement d'eau potable du barrage d'Oued Charef dans la wilaya de Souk Ahras sera réceptionnée "avant l'été 2020" et permettra l'amélioration de l'alimentation en eau potable (AEP) des habitants de la commune de Sedrata, a indiqué la chargée de la communication de l'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE). "Le taux d'avancement des travaux de ce projet a atteint 90 % et la station sera opérationnelle avant l'été", a précisé Nabila Lemouchi, détaillant que, dans une première phase, cette structure du secteur de l'hydraulique, est destinée au traitement d'un volume de 8.000 m3 d'eau potable, en faveur de la population de la ville de Sedrata, seconde agglomération urbaine dans cette wilaya frontalière. Elle a ajouté que le volume d'eau quotidien de 4.000 m3 actuellement attribué, à partir du barrage d'Ain Dalia à la région de Sedrata, sera destiné à la population des localités de Bir Bouhouche, Zouabi, M'daourouch et Oued Kebarit. Cet ouvrage hydraulique, qui a nécessité la mise en place d'une enveloppe financière de l'ordre de 300 millions DA, assurera dans une deuxième étape la production de 1.300 m3/jour, couvrant les communes de M'daourouch (3.000 m3), Bir Bouhouche (1.000 m3), d'Oued Kebarit (600 m3) en plus de 400 m3 réservés à la commune de Zouabi. Destinée à l'approvisionnement en cette ressource vitale de pas moins de 121.449 habitants des dites zones, cette station contribuera à assurer une alimentation quotidienne en eau potable dans ces régions où la moyenne d'approvisionnement était auparavant d'un jour sur deux, a relevé la représentante de cette société. Aussi, dans la commune de Sidi Fredj, des travaux de réhabilitation d'une infrastructure similaire implantée au lieu-dit Chekaka, ont-ils été finalisés, permettant d'alimenter en eau potable les habitants de plusieurs mechtas, à l'instar de la zone rurale d'Ouled Abbas. La chargée de l'information et de la communication de l'ADE a rappelé, par ailleurs, que l'opération d'élimination des fuites d'eau signalées a permis l'année précédente de réparer 4.876 fuites, affirmant que l'opération a contribué "efficacement" à améliorer l'approvisionnement des habitants en cette ressource vitale. Il est à signaler que la wilaya de Souk Ahras dispose de 100 réservoirs d'eau d'une capacité globale de 80.280 m3 et d'un réseau de distribution d'eau potable de 1.669 km et une ration quotidienne de 120 litres d'eau/jour par habitant.

Constantine : Lancement d'une expérience pilote de plantation de plus de 5000 arbres fruitiers en régions montagneuses



Une expérience pilote de plantation de 05000 arbres fruitiers a été lancée mardi dans la zone montagneuse de Oukhanaba relevant de la commune de Ben Badis (45 km à l'est de Constantine), Oa-t-on appris de l'initiateur de l'opération. "La mise en terre de 5800 arbres fruitiers dans la région montagneuse de Khenaba intervient après la mise en valeur, par les agriculteurs locaux, de ces terres", a expliqué Aissa Kadri, en marge d'une journée d'étude sur le développement durable et équilibré des territoires ruraux, organisée par l'association locale de développement rural et de promotion de l'investissement et la chambre d'agriculture. "Cette opération couronne près de 3 ans d'efforts continus pour la mise en valeur des terres en jachère et la diffusion d'une nouvelle culture dans les régions montagneuses autre que celle des activités pastorales". Soulignant qu'une étude préalable a permis d'établir une feuille de route pour la mise en valeur et l'exploitation de cette zone, M. Kadri a indiqué que le programme cible la plantation de plus de 5000 oliviers et quelque 2000 poiriers et pruniers en coordination avec la chambre d'agriculture et la conservation des forêts. L'initiateur de l'expérience a, par ailleurs, estimé que cette activité agricole devrait contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, avant d'ajouter que l'intensification de l'arboriculture en montagne "requiert une attention particulière du

fait que la région de Khenaba est sujette aux glissements de terrain et autres phénomènes naturels». Pour sa part, le directeur de la conservation des forêts de Constantine, Moussa Chenafi, a fait part de la volonté de son administration d'accompagner tous les agriculteurs dans ce que l'on appelle les "zones d'ombre" dans la wilaya, en délivrant des concessions d'exploitation des zones forestières à raison de 10 à 20 hectares par agriculteur, dans le but d'y intensifier l'arboriculture, mais aussi l'oléiculture et l'apiculture qui se sont, a-t-il soutenu, "imposées comme une source de revenus et d'emploi pour les familles de ces régions éloignées". Le directeur de la chambre d'agriculture de la wilaya de Constantine, Mahmoud Belbdajoui, a, pour sa part, indiqué que le soutien apporté aux agriculteurs s'inscrit dans la volonté de cette chambre à promouvoir l'agriculture de montagne et à aider les populations locales à s'établir sur leurs terres, avant de faire état de la création de plusieurs sessions de formation agricoles dans ce domaine. Concernant la valorisation de l'agriculture en zone montagneuse, le président de l'association locale de développement rural et de promotion de l'investissement, Badis Filali, a appelé les agriculteurs à s'organiser en coopératives et en associations actives sur le terrain pour créer de nouveaux investissements agricoles dans ce domaine.

M El Hadi

Création "prochaine" d'un incubateur des idées innovantes l'université Constantine 2

Un incubateur des idées innovantes des étudiants sera "prochainement" créé à l'université Abdelhamid Mehri (Constantine 2), a indiqué le recteur de cette institution d'enseignement supérieur en marge d'une journée d'étude ayant pour thème "les incubateurs universitaires état des lieux et perspectives". "Cette nouvelle infrastructure sera opérationnelle après le parachèvement des procédures administratives et des mécanismes d'incubation des idées innovantes, notamment le financement, l'accompagnement et l'encadrement en coordination avec les partenaires socio-économiques", a indiqué Chemam Abdelwaheb, précisant que cette rencontre a pour but de préparer la mise en place de ce nouveau incubateur. Ce dispositif, dont l'objectif est de fournir un espace de travail, de contacts avec les partenaires socio-économiques de l'université et d'incubation d'idées innovantes, vient renforcer le rôle de plusieurs autres instances dont l'observatoire d'insertion professionnelle, le laboratoire FAB LAB, ainsi que la maison de l'entrepreneuriat dont la mission est d'orienter les étudiants et à faciliter la création de prototypes des projets", a souligné le même responsable. Intervenant au cours de cette rencontre régionale, le chef de département des incubateurs universitaires

algériens, Rabah Fraga, a précisé que le rôle des incubateurs, au nombre de neuf (9) à l'échelle nationale, est de créer des passerelles entre la recherche scientifique et l'industrie, en fournissant des services aux porteurs de projets dont l'objectif est de créer une start-up. La formation proposée par l'incubateur de l'université Constantine 2 permettra aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires et d'assurer les différentes ressources indispensables à la création de startups, notamment la formation, le financement et le réseau de contacts. De son côté, Yaâlaoui Yahia, chef de deux entreprises versées dans le e-marketing aux Etats Unis, ancien étudiant de l'université Constantine 2 qui a bénéficié d'une bourse de formation au Québec (Canada), a estimé que "l'incubation de l'idée innovante permet de mettre à la disposition du porteur de projet l'environnement adéquat pour concrétiser son projet et réussir la création de sa start-up". Au cours de cette rencontre organisée à la faculté des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) de l'université Constantine 2, un débat a été tenu entre les étudiants, enseignants chercheurs présents ainsi que les représentants des maisons de l'entrepreneuriat sur divers thèmes.

M.E.H

Onboarding, l'enjeu crucial des RH

Pourquoi l'Onboarding est-il aussi stratégique ? Quelles actions concrètes doivent être menées pour réussir l'intégration des nouveaux venus dans l'entreprise ?

L'Onboarding : stratégique pour l'entreprise

Vous l'aurez compris, l'Onboarding désigne l'intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise. Jusque-là, rien de neuf... Oui, sauf certains chiffres qui viennent prouver que cette période d'intégration est de plus en plus stratégique. Selon un sondage réalisé par Go2nextlevels et OfficeVibe en 2017, « les entreprises qui ont une procédure d'accueil fidélisent 2 fois mieux leurs employés que celles qui n'en ont pas », et « 58% des employés ayant bénéficié d'une telle démarche sont encore dans l'entreprise 3 ans plus tard. » Or, en RH comme en marketing, recruter est beaucoup plus coûteux que fidéliser. Selon Claire Montret, consultante RH et dirigeante du cabinet Enovens, « le recrutement représente des coûts directs et indirects très élevés ; notamment le temps passé par l'entreprise. D'où l'importance, pour l'entreprise, de soigner les premiers contacts avec le candidat, et d'être à la hauteur en termes d'image. » Avec des recrutements complexes et un turnover qui ne cesse de croître, l'optimisation des coûts de recrutement est au cœur de cette démarche d'Onboarding.

L'enjeu : fidéliser le nouveau col-



laborateur, en ayant à l'esprit qu'ils sont près d'1 sur 5 à quitter l'entreprise au bout d'un mois. Pour Bérengère Balas, responsable RH, « l'Onboarding se situe vraiment dans la continuité du recrutement, il en fait même partie. Un recrutement n'est réussi que si la personne a été bien intégrée ; ce qui s'évalue au bout d'environ 4 à 6 mois. » Selon Claire Montret, « l'Onboarding permet également à l'entreprise de tester le nouveau collaborateur. Il faut donc rapidement lui assigner des objectifs pour mettre à profit cette période d'essai. »

Onboarding râté : quelles conséquences ?

Une première question

se pose : quand l'Onboarding commence-t-il ?

Pour certains, il s'agit du jour de l'arrivée du collaborateur au sein de l'entreprise. Mais selon Claire Montret, « l'Onboarding démarre dès que la promesse d'embauche est signée. Le préavis des cadres étant généralement de 3 mois, l'entreprise doit savoir créer du lien pendant cette période : l'inviter à des événements, l'insérer dans un parcours d'intégration... ». Or, peu d'entreprises s'inscrivent dans cette démarche. Dans certaines structures, l'Onboarding est prévu mais relève d'un processus très répétitif. Côté candidats, cela génère une impression de perte de temps et de manque de considération. Souvent pointés du doigt égale-

ment : des problèmes de coordination et d'organisation entre les recruteurs - manager direct et service RH, par exemple.

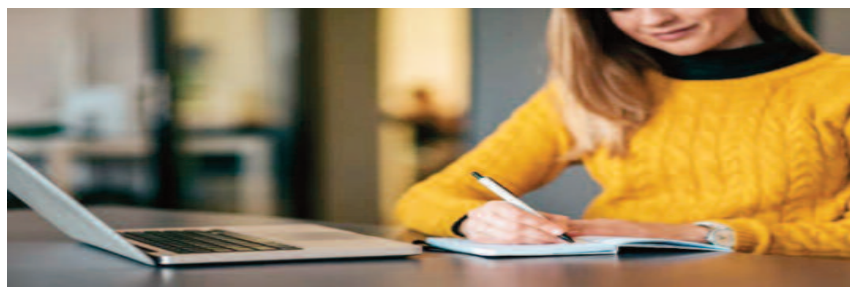
Conséquences : un premier contact mitigé, une incertitude quant à la volonté de poursuivre l'aventure, une productivité restreinte pendant la période d'essai... Bref, un mauvais démarrage qui a un impact négatif sur le collaborateur comme sur l'entreprise.

Préparer le jour J : les clés d'un Onboarding réussi

Au-delà des faits qui prouvent le souhait de l'entreprise d'accueillir un nouveau membre au sein de son équipe, c'est bien le ressenti du candidat qui se joue à cette étape. Un collaborateur qui aura reçu de

la documentation sur l'entreprise en amont, un mail lui détaillant le programme de son 1er jour - voire de sa première semaine -, et qui, le jour J, sera accueilli par son manager et sa direction, aura sans doute un bon feeling. Aurélie Travers, directrice commerciale récemment embauchée au sein de l'enseigne d'optique J. Torrilhon, confie : « J'ai vraiment eu le sentiment d'être attendue le jour de ma prise de poste. J'ai rencontré chaque manager ; mon chef m'a présenté le livret d'accueil, puis nous avons évoqué ensemble le périmètre de mon poste ainsi que mes objectifs. Bureau, ordinateur, voiture de fonction : tout le matériel était prêt pour mon arrivée. Un petit déjeuner d'accueil était prévu le matin, et l'ensemble de l'équipe était présente pour la pause déjeuner. » En tant que RRH, Bérengère Balas estime que l'ensemble de ces petites choses informelles - pause déjeuner du 1er jour avec manager et collègues, présentation des lieux et des équipes, premier échange avec les dirigeants - sont essentielles. Pour que l'intégration soit réussie, elles doivent être combinées avec une formation 'métier' intégrant une présentation de l'organigramme et des services, un parcours d'intégration... « Si ces 2 éléments ne sont pas réunis, le recrutement aura moins de chance de succès, précise Bérengère Balas. La réussite de cette période d'intégration est aussi importante que l'intérêt du poste lui-même, du moins dans les 1ers jours. »

Comment faire un rapport d'étonnement ?



Parce que la première impression est souvent la bonne, de plus en plus d'entreprises demandent des rapports d'étonnement à leurs nouvelles recrues. Son objectif est d'obtenir un retour du nouveau collaborateur sur son ressenti concernant l'entreprise, son arrivée, son intégration, l'ambiance et l'environnement de travail. Votre nouvel employeur vous demande de faire un rapport d'étonnement et vous êtes perdu ?

Pour qui faire un rapport d'étonnement ?

Le rapport d'étonnement, autrement appelé note d'observation critique, est destiné à tous ceux qui auront un intérêt à apprécier la capacité d'un nouvel arrivant (stagiaire ou salarié en contrat à durée déterminée ou indéterminée) à évaluer l'organisation interne de l'entreprise ou encore l'onboarding (c'est-à-dire

l'intégration des nouveaux au sein de la société). Il est principalement destiné au manager direct du collaborateur, mais peut intéresser également la direction des ressources humaines ou à la direction générale.

Le rapport d'étonnement peut aussi vous profiter si vous le maniez avec habileté... Adopter une critique constructive et proposer de justes alternatives peut vous permettre de briller auprès de votre hiérarchie.

Quelle forme utiliser ?

D'un employeur à l'autre, la méthode peut varier. Dans certaines entreprises, les nouvelles recrues peuvent être interrogées de manière informelle. Dans d'autres, la restitution peut prendre la forme d'un grand oral. Mais dans la grande majorité des cas, vous devrez faire parvenir un rapport écrit par email ou remplir un questionnaire en ligne

préparé par les RH. L'important est de ne pas se retrouver devant une page blanche sans savoir comment hiérarchiser les informations selon les priorités de l'entreprise. Notre conseil : si la forme est libre, rédigez un écrit de 2/3 pages maximum dans lequel vous listez ce qui vous étonne, ce que vous observez, ce qui fonctionne, ce qui semble dysfonctionner, ce que vous ne comprenez pas bien et ce que vous suggérez.

Dans quel délai votre employeur peut-il vous demander de faire un rapport d'étonnement ?

Le rapport d'étonnement doit idéalement conclure une période d'observation d'environ 3 mois après l'arrivée d'un salarié ou du stagiaire. Pour qu'il y ait encore étonnement, il ne faut pas que la date de rendu soit trop lointaine. Plus tard, c'est le formatage assuré.

Comment demander une promotion à son manager ?



Avant de demander une promotion, prenez le temps de bien réfléchir à ce que vous allez proposer et aux arguments à présenter. Préparez soigneusement votre rendez-vous avec votre manager.

Présentez un projet professionnel

Présentez un projet professionnel clair et cohérent à votre employeur. Il faut que vous soyez en mesure de lui exposer, au-delà de la promotion que vous voulez obtenir, quelles seront vos nouvelles fonctions et leur utilité pour l'entreprise.

Exemple : vous pouvez viser un poste différent de votre poste actuel, ou souhaiter conserver votre poste mais enrichir et développer vos missions, avec davantage de responsabilités et une augmentation de salaire.

Quand demander une promotion ?

La solution la plus simple pour demander une promotion est de profiter de votre entretien individuel d'évaluation. Il est prévu que le salarié y évoque ses souhaits de carrière, aussi il ne sera pas déplacé d'aborder la question lorsque vous ferez le point sur vos compétences avec votre supérieur. Notre conseil : si vous n'attendez pas votre entretien annuel, choisissez un moment approprié pour solliciter vos supérieurs : vous venez d'être félicité, le retour au calme est revenu après une période chargée durant laquelle vous avez su faire vos preuves, l'entreprise va ouvrir un nouveau département, etc.

Appuyez votre demande de promotion avec des exemples concrets

Pour décrocher votre promotion, appuyez-vous sur vos résultats et sur votre motivation, mais faites aussi apparaître que vous avez conscience des compétences requises et des enjeux du poste sollicité. Précisez que vous seriez partant pour suivre une formation si cela est nécessaire pour le poste visé. L'essentiel, c'est de montrer que votre demande n'est pas spontanée, et que vous y avez sérieusement réfléchi.

Votre demande de promotion n'a pas abouti ? Ne butez pas sur le refus de votre employeur et soyez patient. Ce n'est pas parce que la promotion n'a pas été possible immédiatement qu'elle ne le sera pas ultérieurement. Montrez que vous êtes disponible, à l'écoute, et que vous restez motivé.

K.Amel

Les informations à connaître avant de vous lancer

Avant de vous lancer dans la grande aventure de l'entrepreneuriat et de réellement lancer votre projet, mieux vaut avoir vérifié quelques éléments qui pourraient mettre à mal à celui-ci avant même qu'il n'ait commencé. Zoom sur quelques informations essentielles qui pourraient vous manquer.

Vérifier la taille de son marché

Si le marché qui vous concerne est trop petit vous risquez d'avoir du mal à vous développer et si vous devez prendre 100% des parts de marchés pour survivre, autant ne pas vous y lancer. La taille du marché et donc les clients qui sont prêts à acheter un produit comme le vôtre demeurent essentiels notamment si vous visez un marché de niche. Il vous faudra quantifier ce dernier pour vérifier qu'il existe de la place pour un dernier acteur. Nombreux sont ceux à ne pas vérifier celui-ci en pensant qu'ils aimeraient bien avoir un type de produit / service. Si votre clientèle type est par exemple insuffisamment présente dans la zone où vous allez ouvrir votre commerce, rien ne sert de vous y implanter. Ce n'est pas parce qu'aucun restaurant de ce type n'existe dans un quartier que vous allez pouvoir forcément percer. De la même manière, si le nombre d'utilisateurs potentiels est insuffisant, autant ne pas perdre trop votre énergie sur un lancement qui ne marchera pas.

Connaître votre marge

Vous devez connaître la marge que vous avez réellement sur chaque produit et surtout votre point mort. Il s'agit de déterminer à partir de combien de ventes vous êtes rentable. Il ne faut pas oublier tous les frais comme par exemple vos bu-



reaux, votre salaire (car à termes vous devrez vous payer) ou encore les frais de communication pour atteindre votre client. Une erreur classique consiste à penser que lorsqu'on achète un produit 100 DA et qu'on le revend à 200 DA, on vient d'effectuer un gain de 100 DA. En réalité, votre masse salariale doit être comprise dans le prix global d'acquisition par exemple pour savoir combien de vente vous devez réaliser pour être bénéficiaire. Si par exemple en imaginant que vous n'avez pas de locaux et que souhaitiez une rémunération de 100 DA par jour, il vous faudra vendre 50 objets pour amortir ce que vous coûtez.

Voir le positionnement de la concurrence

La concurrence, il y en a quasiment toujours de manière directe ou indirecte. Ce n'est pas parce que vous êtes le seul à faire quelque chose, qu'il n'existe pas de produits de substitution. Mieux vaut donc regarder ce que fait la concurrence avant de vous lancer et vous

demander si votre produit possède des avantages ou des inconvénients par rapport à ceux-ci. Il s'agit de vérifier que vous serez suffisamment attractif et que votre argumentaire sera suffisamment rôdé pour répondre à des questions simples telles que : « En quoi votre produit se différencie-t-il de XXX ? Qu'est-ce qu'il apporte de plus que la solution YYY ». Il faut comprendre que le client se retrouve souvent confronté à des choix et qu'il ne suffit pas de faire différemment pour l'attirer. Il faut que vous arriviez à dégager un avantage que les autres n'ont pas. Par ailleurs vous pourriez voir certaines pratiques courantes dans votre métier et qu'il ne faudra pas forcément changer.

Avoir réfléchi à sa stratégie pour toucher ses clients

Ce n'est pas parce que vous avez le produit idéal qu'il va se vendre tout seul du moins au début. Il faut que votre cible soit au courant qu'il existe et vous devez donc lui faire parvenir l'information. Si cela peut

paraître évident dans le cadre d'un commerce où l'enseigne est visible et parfois quelques tracs distribués, la question demeure complexe dans la plupart des cas. Il vous faudra pour réussir bâtir toute une stratégie qui peut par exemple consister à faire de la publicité, à réunir des groupes d'influenceurs, à réaliser des opérations de communication d'un genre particulier ou encore à faire des emailings voire de la prospection commerciale directe. Les manières de vendre et de communiquer diffèrent d'un business à un autre alors autant avoir bien réfléchi à ce que vous allez mettre en place pour fidéliser et attirer votre clientèle.

Bien se connaître ainsi que ses associés

L'une des premières causes de mortalité reste dans le conflit d'associés. Les séparations souvent brutales mettent fin à l'aventure entrepreneuriale. De nombreux conflits peuvent survenir si vous n'avez pas recueilli quelques informations utiles. Il peut s'agir no-

tamment des orientations stratégiques qui ne sont pas partagées ou acceptées par l'ensemble des parties mais pas seulement. Vous devez réellement bien déterminer le rôle de chacun dans l'aventure afin de ne pas partir sur des a priori. Ce n'est pas parce qu'une personne évoluait dans un domaine précis avant de se lancer dans l'aventure qu'elle souhaite continuer dans cette voie à l'avenir. De la même manière, rien ne sert de vous lancer si vous n'êtes pas d'accord sur la répartition des parts. Vous risquez de vous séparer voire créer de la concurrence. N'hésitez pas à faire également un bilan de vos motivations avant de commencer pour savoir si vous souhaitez réellement vous lancer dans l'aventure et pour de bonnes raisons.

Le total des financements nécessaires

Il ne faut pas s'imaginer que le business va décoller fort et tout de suite. Sauf dans certains cas bien précis, il va mettre du temps à se mettre en place et vous devrez disposer de la trésorerie nécessaire en attendant que les ventes augmentent et puissent payer l'ensemble des frais inhérents à votre produit. Certains banquiers n'hésitent pas à reculer de plusieurs mois les premiers encaissements pour vérifier la solidité du business plan alors pourquoi ne feriez-vous pas de même. Les prévisions des business plan demeurent souvent optimistes (même quand on a l'impression que non) et il vous faudra donc bien vérifier que vous survivrez si tout ne se passe comme vous le souhaitez dans l'idéal. Ce serait dommage qu'une belle idée meure parce que le financement s'avère insuffisant.

La gestion des émotions, un enjeu majeur pour le manager



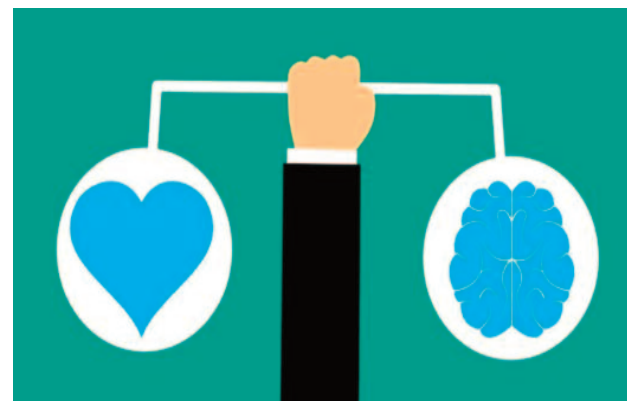
Les managers sont-ils plus soumis que d'autres salariés à l'enjeu de la gestion des émotions au travail ? « C'est en tout cas un enjeu majeur pour eux, répond Clarisse Gilbert, ingénieur pédagogique chez Orsys. Des formations spécifiques aux managers en la matière existent d'ailleurs, notamment celle sur le lâcher-prise : comment je gère mes émotions non seulement pour moi-même mais aussi au regard de l'autre, de sorte que par exemple

je ne contamine pas mes collaborateurs de mon propre stress. » Lâcher prise, ou prise de recul, se travaille sur des mises en situation par ateliers de prises de paroles et jeux de rôle. « Certains managers peuvent penser qu'ils ne doivent pas montrer leurs émotions pour rester dans une posture d'autorité mais c'est faux, insiste également Tatiana Marot, de l'institut EFE. En formation, on travaille aussi sur cette idée reçue, en conseillant notamment aux managers d'aller sur

les faits pour affirmer sans agressivité. » Exemple : plutôt que d'accuser un collaborateur nommément pour son dilettantisme, mieux vaut lui faire part de votre mécontentement par un exposé de ce que ce dilettantisme a pu impliquer en matière de non-respect de ses engagements sur une mission donnée. Vos émotions seront ainsi exprimées de manière objective et peuvent donc être plus facilement entendues.

K.Amel

L'intelligence émotionnelle



Dans la majorité des instituts de formation, ce qui concerne la gestion des émotions est regroupé autour d'une même rubrique thématique : l'intelligence émotionnelle. Manager par l'intelligence émotionnelle, Maîtriser ses émotions pour être plus efficace, S'appuyer sur son intelligence émotionnelle pour bien manager, Mieux manager grâce à l'intelligence émotionnelle : autant de programmes où il est question de ses sentiments au travail, de savoir comment les détecter et quoi en faire. « Au cours de ces formations, nous partons d'un postulat essentiel mais pas toujours reconnu de prime abord par les managers : ils ne peuvent pas laisser leurs émotions au vestiaire. Ce n'est pas en les niant qu'elles vont disparaître et

qu'on va résoudre les problèmes, bien au contraire », pointe Alain Duluc, de l'expertise Développement personnel appliqué chez Cegos. Le terme intelligence émotionnelle doit être décrypté : c'est bien que les émotions ne doivent pas être subies par la personne mais appréhendées avec intelligence. Alain Duluc poursuit : « Les formations sur cette thématique servent d'abord à cela : faire comprendre aux managers qu'ils doivent détecter leurs émotions pour mieux les utiliser car elles ont une fonction. » Exemple ? Avoir le trac est une émotion qui se situe sur l'échelle de la peur et, si elle est détectée et apprivoisée, peut être utilisée pour solliciter une forte concentration avant un événement important comme la conduite d'une réunion.

Industrie textile et cuir

Les entreprises Algériennes du textile et cuir, qui résistent encore aux contraintes multiples liées aux effets des importations massives, détiennent moins de 10% du marché Algérien, la filiale du textile et de l'habillement qui est de second position après le secteur Agro-alimentaire, vis-à-vis son importance et la forte consommation locale et dont les

besoins sont à l'ordre de 150 millions d'articles annuellement alors que le secteur national couvre seulement 4% de ces besoins, et le reste est envahi à 94% par l'importation. Suite aux efforts fournis par l'état afin de redynamiser ces secteurs, on remarque que les industries textiles, bonneterie et confection ont grimpé de près de 12%. Tout Comme pour le cuir des

centaines d'usines Algériennes sont spécialisés dans la production et la transformation du cuir avec une capacité de production de 9 millions de pieds carrés de cuir bovin/an qui propose des services pour la sous-traitance des peaux bovines et caprines à n'importe quel stade de la fabrication et à des prix défiant toute concurrence. Ces industries ont connues une crois-

sance de 4,2% au premier trimestre 2016 avec une augmentation de 6,5%. Pour l'industrie des cuirs et chaussures, L'Algérie compte réaliser un «partenariat solide» selon la règle 51-49% avec des entreprises étrangères notamment italiennes ou Turques pour le transfert de technologie et de savoir faire dans cette branche industrielle, pour pouvoir rebondir sur le mar-

ché national, où la demande en produits de qualité est fort. En mettant l'accent sur la formation qui bénéficiera de 200 millions de Dinars. Les opérateurs économiques Algériens sont à la recherche de formules pour relancer ses secteurs qui sont des créneaux riches et qui peuvent rapporter gros à l'Algérie en matière d'exportation et d'investissement.

L'industrie textile rassemble l'ensemble des activités de conception, de fabrication et commercialisation des textiles et donc, entre autres, de l'habillement. Cette industrie compte de très nombreux métiers tout au long d'une chaîne de fabrication composée des fabricants de tissus et de tricotés, des fabricants de produits finis et de distributeurs, qui transforment des matières premières fibreuses en des produits semi-ouvrés ou entièrement manufacturés. Les fabricants de fibres naturelles et de fibres synthétiques interviennent en amont, et donc en dehors de cette chaîne. Au XXI^e siècle, les produits textiles sont pour l'essentiel des biens de consommation. Les vêtements de prêt-à-porter représentent une partie importante et connue de ce secteur.

Un textile est un matériau susceptible d'être tissé ou tricoté. Initialement, il désigne donc un matériau qui peut se diviser en fibres ou en fils textiles, tels le coton, le chanvre, le lin, la laine (textiles organiques) ou la pierre d'amiant (textile minéral), puis avec la découverte de nouvelles techniques, les fibres synthétiques. L'action de séparer les fibres d'un textile s'appelle le filage. Par extension, le mot textile peut également s'appliquer au résultat après transformation, un drap est un textile.

S'il est tissé, le textile forme un tissu. Dans le cas contraire, il forme une étoffe servant à rembourrer et orner. À la fin du XVI^e siècle, l'étoffe prend le sens plus spécifique de textile servant à l'habillement ou à l'ameuble-

ment. Aujourd'hui, on trouve des tissus formés par pressage ou agglomé-

1-Industrie textile

ration de textile, une extension technique moderne aboutissant à l'expression contradictoire tissu non tissé. On distingue deux grandes classes de textiles auxquelles s'ajoutent plusieurs sous classes possibles :

-Textiles traditionnels : textiles pour lesquels on porte l'attention sur l'apparence et le confort. Il s'agit surtout du domaine de la mode, souvent du vêtement, mais aussi de l'ameublement (draps, tentures, rideaux, nappes, serviettes, tapisseries).

-Textiles techniques : sont classés dans cette catégorie tous textiles pour lesquels importent les caractéristiques mécaniques, chimiques, physico-chimiques et ayant une application technique : géotextile, textile médical, matériaux composites à renfort textile.

Par exemple les filtres, le feutre, les mèches, le fil, les tricotés, le papier... sont des textiles. On parle de textiles intelligents ou actifs dès lors que le textile a la capacité de sentir une information dans son environnement et d'y répondre avec un comportement spécifique.

L'industrie textile débute par une chaîne de transformation partant de matières premières fibreuses jusqu'à des produits semi-ouvrés ou entièrement manufacturés. Elle regroupe de nombreux métiers et commence par transformer des matières premières

(fibres naturelles, artificielles ou synthétiques, pigments, additifs) en fils. Les métiers associés sont notamment la filature, le guipage, le moulinage ou encore la texturation. À partir de fils unidimensionnels, le tissage ou tricotage (ou des techniques de tissus non-tissés) produisent des surfaces textiles bidimensionnelles (voire tridimensionnelles) qui peuvent être teintées et/ou imprimées et/ou brodées. Des propriétés particulières leurs sont éventuellement apportées par des apprêts chimiques, mécaniques, des enduction, contre-collage, etc.). Les surfaces textiles sont alors transformées en habits, meubles, rideaux ou utilisées pour de nombreux autres buts (ex : géotextiles stabilisant des routes, des voies ferrées...), pour drainer des terrains (agrotextiles), pour faire voler des hélicoptères, suppléer une articulation déficiente ou encore protéger un pompier du feu (textiles techniques fonctionnels).

L'industrie textile est florissante en Asie (Inde, Bangladesh, Chine, etc.) où sont implantées des usines officielles ou des sous-traitants (y compris travaillant pour de grandes marques). Il est reproché à ces usines de rarement respecter le règlement Européenne REACH, et de mal protéger la santé ou l'intégrité physique de leurs personnels (et souvent, des enfants y travaillent). Les rares usines traitant leurs eaux ne filtrent pas les produits chimiques (Nonylphénol par exemple) qui polluent l'eau et les sols locaux et contribuent à la pollution globale, aussi subie par les pays acheteurs de ces vêtements.

2-Matières premières

Les matières textiles sont généralement classées en trois grandes catégories en fonction de leur origine. On distingue ainsi les matières naturelles (végétales ou animales), artificielles et les matières synthétiques.

- Les matières naturelles : ces matières premières proviennent d'origine végétale ou animale. Chaque matière inclut divers avantages et inconvénients, et est généralement déclinée en différentes variétés.
- La laine : d'origine animale, elle est obtenue à partir de la toison du mouton ou d'autres animaux. Cette matière se démarque par sa douceur et sa légèreté, mais aussi par son confort et sa capacité à tenir chaud. Cependant, la laine est une matière délicate, résiste mal aux frottements et est sensible à la lumière. On distingue différentes variétés de laine parmi lesquelles le mérinos, le cachemire, l'angora et l'alpaga.
- La soie : également d'origine animale, la soie est issue du cocon produit par la chenille du bombyx du mûrier communément appelée ver à soie. Cette matière aux filaments longs et brillants est résistante tout en gardant une certaine douceur au toucher. Le confort qu'elle procure et sa bonne isolation en fait un produit haut de gamme au prix souvent élevé.
- Le coton : d'origine végétale, le coton est une fibre qui recouvre les graines du cotonnier. Très doux au toucher, il est généralement agréable à porter et béné-

ficie d'une bonne robustesse et souplesse. Il a tendance à se froisser facilement et n'est pas bon isolant.

- Le lin : le lin est une matière textile extraite des fibres de la plante du même nom. Cette matière très résistante d'origine végétale est dotée d'un fort pouvoir absorbant et d'une certaine fraîcheur au porter, ce qui la rend idéale pour l'été. Le lin a cependant tendance à se froisser facilement et à jaunir lorsqu'il est exposé à la lumière.

- Les matières artificielles : ces matières sont constituées de fibres fabriquées à partir de la cellulose extraite des végétaux. La matière première artificielle la plus utilisée est sans aucun doute la viscose qui est fabriquée à partir de cellulose extraite de bois notamment. La viscose est dotée d'un bon pouvoir absorbant et se démarque par sa brillance similaire à la soie. Elle est en revanche critiquée pour sa facilité à se froisser et sa faible résistance à l'humidité. À noter que ce n'est pas la seule matière artificielle, on dénombre également le modal, le cupro ou encore l'acétate de cellulose.

- Les matières synthétiques : les matières présentées ci-dessous sont produites par synthèse de composés chimiques provenant majoritairement d'hydrocarbures ou d'amidon. Elles sont généralement mélangées à des fibres naturelles afin de faire baisser le prix de revient tout en bénéficiant des avantages apportés par ces matières de

3- Cuir

Le cuir est un matériau préparé à partir de la peau d'un animal, principalement utilisé dans l'habillement et la décoration sous un grand nombre de formes. Il s'agit généralement de la peau de grands mammifères tels le bœuf et, traitée industriellement par les tanneries et les mégisseries, principalement pour assurer sa conservation même en présence d'une humidité élevée. Il existe différents types de cuir, selon leur aspect, leur fabrication et l'origine de la peau. Les cuirs sont le plus souvent préparés à partir de peaux de bovins ; équidés (cordovan) ; ovins ; caprins ; cervidés ; porcins ; mais également à partir de peaux de pécaris, d'autruches, de reptiles ou de poissons cartilagineux.

- cuir brut, bleu ou mou : parler de cuir brut ou vert est un abus de langage. Lorsque le cuir est brut ou vert, il s'agit de la dépouille de l'animal, issue de l'abattoir, non traitée (tannée). De ce fait, il serait plus correct de parler de peau brute ;
- cuir de Russie : cuir solide, souple et étanche de (jeune) vache préparé en Russie avec une préparation à base d'écorce de bouleau (ce qui donne l'odeur typique qui a donné son nom au parfum Chanel) et éventuellement teint en rouge ou noir ;
- cuir bouilli : cuir que l'on fait bouillir avec diverses substances pour fabriquer notamment des tabatières ;

- cuir tanné aux tanins végétaux ou aux sels de chrome. Le crust est un cuir très particulier, dans la mesure où il n'a presque pas été traité. La tannerie n'y a pas posé d'apprêt, et la peau a subi le minimum de traitement chimique. Ce cuir absorbera tous types de traitement ou de couleur, facilement, et il est particulièrement apprécié et utilisé pour les patines (en chaussures comme en accessoires).
- cuir corroyé : obtenu en immergeant les peaux dans l'eau, en les foulant avec les pieds pour les assouplir et en les enduisant ensuite d'un corps gras, plus utilisé pour la cordonnerie ;

- maroquins : peaux de chèvre ou de mouton tannées au sumac ou à la noix de galle ; les relieurs l'utilisent beau-

4-Variété

- coup ;
- peaux mégissées : peaux de chevreau, de mouton ou d'agneau rendues imputrescibles au moyen de sels marins et d'alun, employées dans la ganterie ;
- cuirs vernis : peaux corroyées auxquelles on applique plusieurs couches d'un mélange de craie en poudre, de noir de fumée et d'huile siccative ; après quoi on les enduit au pinceau

- avec un vernis ;
- nubuck : cuir gratté réalisé à partir d'un cuir pleine fleur ou d'un cuir fleur sciée ;
- cuir pleine fleur : cuir gardant son épaisseur d'origine, le plus résistant ;
- cuir fleur sciée : cuir dont on a diminué l'épaisseur tout en gardant le côté fleur ;
- croûte de cuir : épaisseur de peau obtenue lorsque l'on refend le cuir pour obtenir l'épaisseur désirée (d'où le terme « refente » de cuir). Le morceau de peau obtenu, généralement de la taille (surface) de la peau d'origine, ne possède pas de fleur (c'est-à-dire de côté lisse). Elle est le plus

- souvent enduite de vernis ou de polyuréthane et « imprimée » pour simuler un cuir pleine fleur. Elle peut aussi être transformée en suède ;
- peau de chamois : autrefois fabriquée avec de véritables peaux de chamois traitées à l'huile de poisson, elle est aujourd'hui produite par traitement de peaux d'ovins ou caprins domestiques, sous le nom de « peau chamoisée », la technique associée est appelée le « chamoisage » ;
- la peau de chagrin est un cuir d'onagre, de chèvre ou de mouton, servant jusqu'au XIXe siècle à la couverture et à la reliure des livres.



Industrie textile et cuir: redynamiser l'activité pour encourager la production et limiter l'importation

Le président de l'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA), Hadj Tahar Boulénouar a mis l'accent, dernièrement à Alger, sur la redynamisation et l'encouragement impératifs de l'industrie locale du cuir et du textile pour contribuer aux efforts de limitation des importations et de création de postes d'emploi. Lors d'une rencontre, tenue au siège de l'Association avec l'organisateur du Salon international du textile, du cuir et de l'habillement (Textstyle EXPO), et un membre de la fédération nationale des travailleurs du textile et du cuir (FNTTC), M. Boulénouar a mis en avant l'impératif d'encourager la production locale des industries du cuir et du textile et d'accompagner les investisseurs dans ce domaine dans le but de réduire la facture d'importation. M. Boulénouar a tenu à préciser que la production nationale ne répondait pas actuellement aux besoins du marché local en termes d'habillement, de textile et de chaussures, ce qui nécessite la conjugaison des efforts pour encourager l'industrie locale dans ces domaines, générateurs de postes d'emploi. Il existe près d'une cinquantaine d'entreprises seulement activant dans le do-

main de l'industrie du cuir et du textile, impliquant ainsi la redynamisation de ce secteur qui jouit de grandes potentialités d'investissement mais demeurent inexploitées, a fait savoir le président de l'ANCA. Concernant l'importation, M. Boulénouar a rappelé que la Chine était le premier fournisseur du marché algérien en tissus et en cuir, soulignant qu'après la propagation du coronavirus, depuis près de deux mois, l'activité commerciale extérieure avec ce pays a grandement reculé. De son côté, le conseiller et membre de la FNTTC, Amar Takdjout a indiqué que le secteur du textile, cuir et habillement en Algérie avait besoin "d'un nouveau souffle", ajoutant que cette activité vitale peut avoir un rôle économique important à jouer et contribuer efficacement à réduire la facture d'importation et à résorber le chômage. Il a également appelé les entreprises économiques à s'organiser, à adhérer à la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie (CACI) et à se regrouper pour mener des concertations et chercher de nouveaux partenariats d'investissement. L'Algérie consomme près de 90 millions paires de chaussures par an, soit une moyenne de deux paires de chaussures pour chaque personne et 500 millions mètres de tissus par an, a-t-il fait observer.

Vers la création de petits espaces destinés aux startup

Des petits espaces destinés aux startup et aux entreprises innovantes seront créés au niveau des zones industrielles afin d'élargir l'utilisation des technologies numériques dans l'industrie du textile et du cuir, a fait savoir dernièrement, à Alger le ministre de la Micro entreprise, des Startup et de l'Economie de la connaissance, Yassine Djeridene.

S'exprimant à l'occasion de l'ouverture de la 4ème édition du Salon international du textile, habillement, cuir et équipements (TEXTYLE EXPO), M. Djeridene s'est félicité de la forte participation des startup à cette manifestation (plus de 18 entreprises), affirmant que son secteur allait accompagner ces entreprises qui veulent mettre à profit leurs innovations dans le domaine de l'industrie du textile et du cuir, notamment sur le plan des modes de fabrication ou pour la diversification des matières premières. Rappelant que l'industrie du textile et du cuir était une activité stratégique au regard des exigences du marché algérien et des courbes de consommation, en hausse d'année en année, il a souligné que la capacité de production nationale peut satisfaire 12 % seulement des besoins du marché, d'où le recours à l'importation. Dans ce cadre, le ministre a fait savoir que son secteur entendait contribuer à l'augmentation du rendement et de la performance des industries du textile et du cuir, et ce à la faveur de la "création en collaboration avec les ministères de la Solidarité, de la Formation professionnelle et du Travail d'un écosystème intégré et complémentaire à même d'assoir une petite industrie du textile dont l'organisation repose sur un cahier de charges, outre la relance du principe du microcrédit et du fonds de la Zakat". Il est également question dans ce cadre d'accompagner et de former les jeunes compétences dans divers domaines liés à l'industrie pour une meilleure maîtrise des normes de qualité et des technologies de l'industrie textile et du cuir, le premier objectif étant de former une jeune élite de cadres et de professionnels capables de gérer les nouveaux métiers qui s'inscrivent dans le cadre de l'économie du savoir, a poursuivi le

ministre. Il est prévu également le développement des centres de recherche dans ce domaine, notamment en matière des fibres synthétiques fabriquées à partir de dérivés pétroliers et l'industrie des textiles intelligents, et ce en vue de valoriser les déchets de l'industrie de raffinage du pétrole, en les réservant au secteur du textile et les peaux de moutons pour l'industrie du cuir. M.Djeridene a souligné que son secteur œuvrera à encourager les ingénieurs, les techniciens et universitaires fraîchement diplômés et porteurs de projets à créer des startups, et à les accompagner notamment en matière de paiement électronique de e-commerce. Il a ajouté que tous ces axes permettront de réduire la dépendance à l'étranger et à limiter l'importation, en sus de réorienter la devise vers l'investissement dans d'autres domaines. La 4e édition du Salon international du textile, du cuir et de l'habillement (Textstyle EXPO) qui se déroule du 25 au 27 février a vu la participation de plusieurs pays, à savoir l'Inde, la Turquie, le Bangladesh, le Pakistan, le Maroc, la Tunisie et des pays européens. Le Salon a vu la participation d'un nombre important d'entreprises algériennes publiques et privées, spécialisées dans l'industrie textile et du cuir. Le Salon se veut une occasion pour les entreprises algériennes de rencontrer des sociétés étrangères et favorise les chances d'établir des relations de coopération et de partenariat.

Le secteur du Textile en Algérie est un secteur stratégique porteur d'avenir qui dispose de puissants atouts, qui permet d'atteindre un effectif de 2 milliards d'euro d'exportation Textile-Habillement à l'horizon 2022 selon les statistiques et les plans d'actions proposés par les experts de la filière.

K.Amel

mières

se et sou-
poisser faci-
ant.
ière textile
te du même
tante d'ori-
n fort pou-
e certaine
rend idéale
nt tendance
et à jaunir
nière.
: ces ma-
bres fabri-
se extraite
remière ar-
sans aucun
quée à par-
ois notam-
e d'un bon
marque par
ie. Elle est
sa facilité à
ance à l'hu-
pas la seule
mbre éga-
ou encore
s : les ma-
s sont pro-
composés
ritairement
don. Elles
es à des fi-
e baisser le
fficant des
matières de

synthèse.
• Le polyester : très bon isolant thermique, le polyester est résistant à l'usure, la luminosité et aux mites. Ce textile supposé infroissable est cependant doté d'un faible pouvoir absorbant et ne laisse pas respirer la peau.
• Le polyamide : le polyamide matière textile résiste parfaitement à l'usure et aux mites tout en étant un très bon isolant thermique et bénéficiant d'une excellente résistance à la traction. Le polyamide demeure malgré ses qualités un textile au pouvoir absorbant faible, au toucher froid et relativement sensible à la lumière.
• L'acrylique : l'acrylique est une matière synthétique résultant de la réaction de l'ammoniac sur un dérivé du pétrole. C'est un textile très résistant aux tractions, agréable au toucher, insensible aux mites mais également un très bon isolant thermique. Comme tous les textiles de synthèse, son pouvoir absorbant est relativement faible. Il a également tendance à retenir l'électricité statique et à jaunir sous l'effet de la chaleur.
• L'élasthanne : cette matière synthétique est reconnue pour son excellente élasticité. L'élasthanne est d'ailleurs régulièrement mélangée à d'autres fibres textiles dans le but de les rendre plus extensibles. Outre cette qualité, cette matière très légère est agréable au toucher et suffisamment résistante. Elle a cependant tendance à jaunir de par sa sensibilité à la chaleur et à la lumière.

Tizi-Ouzou Mouloud Mammeri, fondateur de l'anthropologie algérienne

Le chercheur, écrivain, linguiste, dramaturge et poète, Mouloud Mammeri (1917/1983) est le fondateur de l'anthropologie algérienne, a indiqué mardi à Tizi-Ouzou le professeur en archéologie et directeur du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique (CRESPIAF), Slimane Hachi. Le spécialiste, qui a animé à la bibliothèque Amar-Ousaid Boulifa de la maison de la culture de Tizi-Ouzou, une conférence débat sous le thème "Mouloud



Mammeri au service de la recherche à travers la gestion du centre de recherche anthropologique, pré-historique et ethnographique d'Alger (ex CRAPE)", a souligné l'apport de ce défunt chercheur à la préservation de l'héritage culturel algérien, ajoutant que Mammeri a fondé l'anthropologie algérienne avec ses travaux à Timimoun. Par le travail de recherche qu'il a effectué sur le Gourara (pratiques agricoles, poésie, rituels fêtes) et dont la fameux Ahelil de Gourara classé patrimoine culturel immatériel de l'humanité, Mammeri a mis en place une méthodologie de travail exportable et extensible à tous les groupes et pays, a-t-il relevé. En outre Pr. Hachi a relevé que Mouloud Mammeri a eu le mérite d'avoir "algérianisé" l'ex CRAPE dont il était le directeur en succession à Gabriel Camps, et ce en recrutant à partir du milieu des années 1970 et jusqu'en 1980, des jeunes algériens diplômés en sciences humaines (toutes disciplines confondues) qu'il a envoyés en formation et perfectionnement à l'étranger. Cette conférence a été organisée par la direction locale de la culture dans le cadre de la commémoration du 31ème anniversaire de la disparition de Mouloud Mammeri, en "reconnaissance de son parcours et de l'apport de son œuvre monumentale dans la connaissance de notre histoire et la reconstitution de notre mémoire collective" indiqué la directrice de la culture, Nabila Goumeziane dans son allocution d'ouverture. Cette commémoration a été marquée par la présence de lycéens (lycée El Khansa) est une occasion pour "passer en revue son œuvre qui mériterait d'être mieux connue par le grand public et à l'intérieur du système éducatif et de l'enseignement en faisant apprendre à nos enfants cette contribution majeure, à la culture algérienne et universelle que sont les romans, les essais et les poèmes qu'il a collectés" a-t-elle ajouté. Cette activité qui rentre dans le cadre de la Première journée patrimoniale initiée par cette même direction de la culture, a été marquée par le lancement du programme culturel de la commémoration du 31ème anniversaire de la disparition de Mouloud Mammeri qui s'étalera jusqu'au 28 de ce mois ou un recueillement sur la tombe du défunt anthropologue, enterré dans son village natal Taourirt Mimoune dans la commune de Beni yenni sera organisé.

Benadel M

Exposition L'art contemporain algérien s'expose à New York

Une vingtaine de créateurs algériens participent à une exposition collective d'art contemporain algérien à New York, la première du genre aux Etats-Unis, indiquent les organisateurs. Intitulée "Waiting for Omar Gatlatto" (En attendant Omar Gatlatto), l'exposition se poursuit jusqu'au 15 mars à l'université new yorkaise "Columbia" et regroupe les œuvres d'artistes algériens établis en Algérie et ceux issus de la diaspora. Des installations, photographies et vidéos évoquant des thématiques aussi variées que le vécu de la jeunesse algérienne, l'exil ou la mémoire, comptent parmi les œuvres de ces artistes ayant, pour certains, vécu la période postindépendance des années 1960 et le terrorisme des années 1990, pour d'autres. Mounir Gouri, présente "Naufrage" (2016), une illustration vidéo de 9 mn qui aborde le quotidien de la jeunesse algérienne et ses aspirations. De son côté, Amina Minia présente "Chrysanthème" (2010), une collection de photographies consacrées au thème de la démocratie, à travers des clichés de monuments mémoriels et de cimetières. Les organisateurs considèrent que l'Algérie œuvre à se reconstruire une "identité post-coloniale (...)" avec une esthétique artistique singulière, soustraite à l'influence de la culture française et à l'extrémisme religieux" qui a marqué les années 1990. L'exposition tire son nom d'un livre de l'écrivaine et militante féministe Wassyla Tamzali, "En attendant Gatlatto, regards sur le cinéma algérien" (1979) dans lequel elle établit un état des lieux du 7e art algérien des années 60 et 70. Les organisateurs déplorent la "rareté des expositions collectives" d'artistes algériens à l'étranger notamment dans des établissements américains, jugeant "faibles" les relations culturelles et académiques entre l'Algérie et les Etats Unis.

El Bayadh

L'art du Goul populaire menacé de disparition

Des participants à une conférence sur "l'art du goul à El Bayadh", organisée mardi à Oran, se sont accordés que cet art populaire de l'oralité transmis de génération en génération est menacé de disparition. Mehdaoui Noureddine du centre universitaire d'El Bayadh, qui a abordé les résultats préliminaires du projet de recherche sur l'art du goul à El Bayadh, ses formes et ses contenus au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) d'Es Sénia, a indiqué que cet art populaire ne se limitant pas seulement aux femmes d'El Bayadh est menacé de disparition dans la partie sud-ouest du pays. L'intervenant a souligné que le nombre d'orateurs excellent dans cet art et de conteurs dans la région d'El Bayadh a fortement diminué se limitant surtout à des personnes âgées, appelant à accélérer la collecte de ce patrimoine populaire pour le préserver. Le projet de recherche piloté par l'unité de recherche sur la culture, la communication, les langues, la littérature et les arts du CRASC a permis de recueillir plus de 73 recueils de Goul en arabe et en tamazight en six mois. Ces œuvres composées de 70 à 80 vers ont été recueillies dans 17 régions d'El-Bayadh, à l'instar de Labiodh Sidi Cheikh, El Bnoud, Chellala, Boussemghoun, Rogassa et Brizina. Le Goul est une expression populaire autodidacte de sentiments de femmes de la région, généralement accompagnée d'un tambourin traditionnel, "Bendir" et d'une danse collective appelée "Es-Saf". Cet art, qui remonte à des siècles, reflète la vie sociale et culturelle qui régnait dans la région. L'universitaire Rahmani Leila, qui participe à ce projet de recherche en cours, a fait savoir que l'art de Goul traite de divers domaines et traditions de la région, comme les fiançailles, les fêtes de mariage, de circoncision et religieux, de chants lors du travail de la terre (cueillette de blé et d'olives), en plus d'événements que la région a connus dont les batailles durant la glorieuse guerre de libération nationale.

Oran : Le mausolée du saint-patron Sidi M'hamed Benaouda rouvert

Le mausolée du saint-patron Sidi M'hamed Benaouda, situé sur la façade maritime d'Oran a été rouvert mardi, après une fermeture ayant duré plusieurs années pour travaux d'aménagement et de réhabilitation. Ce site, un patrimoine historique,



est mitoyen au parc d'attraction éponyme ayant bénéficié d'une vaste opération d'aménagement pour accueillir les familles oranaises en quête de repos et de divertissement et autres visiteurs de la ville, surtout pour son emplacement surplombant la mer Méditerranée. Le président d'APC d'Oran, Noureddine Boukhatem, a souligné que par cette opération (aménagement), inscrite dans le cadre de revalorisation du patrimoine immatériel de la ville d'Oran, il a été question de réhabiliter cet espace fréquenté jadis par des mouridine et disciples d'une part, et, d'autre part, pour permettre aux familles et visiteurs de cette ville méditerranéenne de revisiter la mémoire et l'œuvre du saint-patron qui résista à l'occupant espagnol au XVIe siècle. "Sur demande des familles oranaises, nous avons aménagé cet espace, à l'instar de divers monuments que recèle la ville d'Oran dont les mausolées du saint-patron Sidi El Houari, Sidi Senoussi et Sidi Abdelkader", a-t-il déclaré. De son côté, la déléguée de la culture à l'APC d'Oran, Fatiha Kebab, a souligné qu'après avoir achevé l'aménagement de ce lieu, le site (parc) est devenu une destination pour les familles, surtout en fin de semaine et durant les vacances scolaires, ainsi

que le jardin "Ibn Badis", situé dans le quartier antique "Sidi El Houari", qui a fait l'objet aussi de travaux de réhabilitation, notant que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la série d'activités culturelles que la commune à programmée à la veille de la célébration du mois du patrimoine (18 avril / 18 mai). Les services communaux d'Oran ont élaboré un programme spécial de réaménagement du jardin public d'Oran à Hai "Medina J'dida", a-t-elle fait savoir, signalant que ce projet est à l'étude et que les travaux seront lancés prochainement. Lé public, qui a assisté à la cérémonie de réouverture du mausolée de Sidi M'Hamed Benaouda, a eu droit à des activités culturelles variées dont des madihs religieux. Lé saint-patron Sidi M'Hamed Benaouda qui vécut au 16e siècle, de son vrai nom M'Hamed Ben Yahia Sidi M'hamed Benaouda, est originaire de la région de Oued Mina (Relizane). Il fut un savant érudit qui fonda une zaouia pour l'enseignement et l'hébergement des pauvres et des passants. Aux côtés des tribus de Medjaher il prit part à la célèbre bataille de Mazhagran le 26 août 1558 en battant l'occupant espagnol.

Lehouari K

Musique traditionnelle japonaise Le duo "Wagaku Miyabi" anime un concert à Alger

"Wagaku Miyabi" (tambour et flûte), un concert de musique traditionnelle japonaise a été animé mardi à Alger par la chanteuse Hara Yoshiko au tambour et kojima Yoko à la flûte japonaise, devant un public nombreux. Apparues en kimonos noirs et rouge, sous les applaudissements de l'assistance, le duo, Hara Yoshiko et Kojima Yoko, est monté sur la scène de la salle Ibn Zeydoun de l'Office Riadh El Feth, mise au fait de la tradition japonaise avec le décor d'une façade de paravents disposés en ligne brisée ornée d'une soie violacée. Durant une heure de temps, les deux artistes, souriantes, ont présenté au public une dizaine de pièces qui perpétuent la tradition paysanne japonaise dans différentes situations de vie. Les pièces, "Tao par Basara Aki et Koizumi Naoré", "Kagari Dengaku par Toki Tataru", "Buchiwaze Taiko, chanson populaire de Chiba", "Kokiri Kobuchi, chanson populaire de Toyama", "Takeda No Komoriuta, chanson populaire de Kyoto", "Retsu par Sato Bunta", "J-Pop Now" et "Fiesta par Kojima Yoko", figurent parmi d'autres, au programme de cette soirée qui a drainé un public assez homogène, d'adeptes à la culture nipponne. Très dynamiques, semant la joie parmi les spectateurs, le duo japonais, exécutant des mélodies aux gammes pentatoniques étalées sur des rythmes ternaire, a restitué des situations de

vies traditionnelles renvoyant aux thèmes de, "image de cuisson de céramique", "fête joyeuse, animée par des pêcheurs", "Chansons populaires de Toyama et Kyoto", "Peuple de Tsugaru nature", "J-Pop Senbon-Sakura, Hatsune-Mika", "Naruto", célèbre bande dessinée et film d'animation au Japon. Hara Yoshiko et Kojima Yoko ont ensuite réservé à l'assistance la surprise -très appréciée- d'interpréter les pièces, "Fiesta" et "Desert Rose", aux thèmes tirés, de la chanson mythique, "Ya lawled dirou hala" du groupe mythique "El Bahara" de Sadek Djemaoui et du duo Sting-Mami, respectivement. Intégrant le public dans l'ambiance de la scène et les tours de chants qu'elles entonnaient, les deux artistes ont, à l'issue du spectacle, carrément quitté la scène pour gagner l'extérieur de la salle après avoir franchi la porte de sortie, et d'inviter les spectateurs à se constituer en cercle et continuer à jouer et à chanter au milieu de l'arène qu'elles venaient de créer. En présence de membres de la mission diplomatique japonaise accréditée à Alger, les artistes ont interagi avec le public, qui a apprécié le programme proposé et savouré tous ses instants dans la délectation. Organisé par l'ambassade du Japon, le spectacle "Wagaku Miyabi" (tambour et flûte), a été programmé à Alger pour une représentation unique.

H.H

Tournoi UFEA-Assist à Tirana (1re journée): Défaite de la sélection algérienne (1-0) contre la Géorgie

La sélection algérienne des moins de 16 ans a perdu sur le score (1-0) contre son homologue géorgienne, mardi, pour le compte de la première journée du tournoi international "UEFA-Assist", qui se déroule du 23 février au 1er mars 2020 à Tirana (Albanie). L'unique réalisation de cette rencontre a été inscrite à la 65e minute de jeu, par Davit Shiolashvili, à un moment où la sélection algérienne avait commencé à montrer des signes de fatigue. Dans l'autre match de cette première journée, la Lituanie a dominé l'Albanie (pays hôte) aux tirs au but (5-3), après avoir fait match nul pendant le temps réglementaire (2-2). Quoique, suivant les règlements de ce tournoi, cette victoire aux tirs au but n'offre que deux points à la Lituanie, au moment où malgré la défaite, l'Albanie empoche un point, car ayant justement perdu par penalties. Lors de la prochaine journée, le jeudi 27 février, l'Algérie sera opposée à la Lituanie, toujours au National team Center, alors que l'Albanie sera opposée à la Géorgie.



Algérie-Zimbabwe : L'Ethiopien Bamlak Tessema Weyesa au sifflet

La Confédération africaine de football (CAF), a désigné l'arbitre éthiopien Bamlak Tessema Weyesa pour diriger le match Algérie - Zimbabwe, prévu le jeudi 26 mars (20h00), dans le cadre de la 3e journée (Gr.H) des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021. Bamlak Tessema Weyesa sera assisté de ses deux compatriotes Kindie Mussie et Temesgin Samuel Atango. Trois jours plus tard, les deux équipes se rencontreront de nouveau, à l'occasion de la quatrième journée, dans un match qui se jouera sur terrain neutre, suite à la décision de la CAF de ne pas homologuer les stades au Zimbabwe. Cette rencontre sera dirigée par le referee soudanais Mahmoud Ali Ismaïl, assisté de ses deux compatriotes, Mohamed Abdallah et Ahmad Sebahi. A la veille de la 3e journée, l'Algérie, auteur jusque-là d'un parcours sans faute, caracole en tête de son groupe avec six points, devant le Zimbabwe, à la 2e place avec 4 points. Le Botswana (3e, 1 point), et la Zambie (4e, 0 point) ferment la marche. Les qualifications de la CAN-2021, entamées en novembre dernier, devaient reprendre en août, avant qu'elles ne soient avancées au mois prochain (23-31 mars), en raison du changement opéré dans la date du coup d'envoi du tournoi continental, avancée à janvier au lieu de juin.

Séparation à l'amiable avec l'entraîneur Dziri Billel

L'USM Alger a annoncé hier avoir trouvé un accord pour une séparation à l'amiable avec l'entraîneur Dziri Billel, sur "insistance" de ce dernier, a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 de football dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook. "L'USMA et l'entraîneur Dziri Billel ont trouvé hier un accord pour une résiliation du contrat à l'amiable, après son insistance à quitter son poste. La direction du club souhaite bon courage à Dziri Billel dans la suite de son parcours", indiquait le club algérois. Le départ de Dziri, arrivé durant l'intersaison, intervient deux jours après la défaite concédée dans le derby de la capitale lundi face au MC OAlger (0-1) au stade du 5-Juillet, dans le cadre de la 19e journée du championnat. L'ancien capitaine de l'USMA avait déjà démissionné de son poste, à l'issue de l'élimination essuyée en 1/16es de finale de la Coupe d'Algérie en déplacement face à l'ASM Oran (1-0), avant de revenir sur sa décision, suite à l'intervention d'Achour Djelloul, Président-directeur général du groupe Serport, nouveau actionnaire majoritaire de l'USMA. L'USM Alger occupe la 9e place au classement de Ligue 1 avec 25 points, à la veille de la 20e journée prévue samedi prochain. Les "rouge et noir" effectueront un déplacement périlleux à Béchar pour affronter la JS Saoura.

NA Hussein Dey : Aït Djoudi jette l'éponge

L'entraîneur Azzedine Aït Djoudi a annoncé hier qu'il est "démissionnaire" de son poste, en tant que premier responsable technique du NA Hussein Dey, lanterne-rouge de la Ligue 1 algérienne de football et plus que jamais menacé de relégation. "Après avoir mûrement réfléchi, j'ai décidé de démissionner en raison, entre autres, du manque de moyens. Je n'ai pas fui mes responsabilités, mais j'ai estimé que le climat n'est pas propice pour poursuivre mon travail", a indiqué Aït Djoudi. Le Nasria n'en finit pas avec l'instabilité crierie de son encadrement technique, puisque Aït Djoudi est le troisième entraîneur consommé depuis le début de la saison en cours, après Rezki Remane et Lakhdar Adjali. Un départ animé par de bonnes intentions, car n'ayant pas réussi à trouver lui-même une solution pour sauver le Nasria, Aït Djoudi a préféré laisser la place à quelqu'un d'autre, avec l'espoir de le voir réussir, là où lui a échoué. Les Sang et Or occupent actuellement la 16e et dernière place au classement général, avec seulement 16 unités au compteur. Soit avec deux longueurs de retard sur l'US Biskra et le NC Magra, ex aequo à l'avant-dernière place, avec 18 points chacun. Quoique, rien n'est encore officiellement perdu pour le NAHD, auquel il reste encore onze matchs avant la fin de la saison, soit un total de 33 points à récolter. Lors de la 20e journée prévue samedi, le NAHD effectuera un périlleux déplacement à Sétif pour affronter l'ESS, l'équipe en forme qui pointe à la 4e place.

MC Alger : Neghiz : « On jouera le titre »

L'entraîneur du Mouloudia d'Alger, Nabil Neghiz qui a réussi son deuxième test à la tête du club algérois (1-0 face à la JSS et 1-0 face à l'USMA) est parvenu à se hisser avec son équipe à la deuxième place au classement à trois points seulement du Chabab et avec un match retard contre le PAC. Ce derby remporté face au voisin usmiste relance complètement le Mouloudia d'Alger dans la course au titre. « Je pense que ce succès face à l'USMA est très précieux. Il nous permet de se hisser à la deuxième place avec un match retard face au PAC. Le MCA a raté deux objectifs cette saison à savoir la coupe arabe et la coupe d'algérien, ils nous restent maintenant le championnat ou on va se donner à fond pour remporter le titre en fin de saison. Ca ne va pas être facile on doit être très costauds car pal mal de six clubs se disputent le titre », avait indiqué l'entraîneur Nabil Neghiz, dans la conférence de presse post-match. Pour revenir au derby algérois d'hier, Neghiz a estimé que « L'USMA nous a mis en difficulté en première période, mais nous sommes revenus en force en deuxième mi-temps, la preuve mon équipe a dominé les débats en seconde période mais on a pu inscrire un but. Certes, mon équipe n'a pas bien joué mais le plus important dans ce genre de match est la victoire

Coupe arabe des nations U20 (quarts de finale) : Tunisie-Algérie Derby indécis pour une place dans le dernier carré



La sélection algérienne de football des moins de 20 ans (U20), affrontera son homologue tunisienne aujourd'hui à 12h45 (algériennes) au stade l'Emir Saoud Benjeloua à Al Khobr (Arabie saoudite) en quarts de finale de la Coupe arabe de la catégorie, avec pour enjeu une place dans le dernier carré de la compétition. Les joueurs de l'entraîneur Saber Bensmain, battus d'entrée face à l'Egypte (4-1), ont parfaitement réagi en dominant successivement la Palestine (1-0) et surtout le pays hôte l'Arabie saoudite (2-1), dans un match décisif. Les partenaires du buteur Merouane Zerrouki n'auront cependant pas la tâche facile contre la sélection tunisienne qui a dominé le groupe A avec 7 points en remportant deux victoires contre respectivement l'Irak (2-1) et la Mauritanie (1-0), pour un nul devant le Koweït (1-1). Dirigée par l'ancien international tunisien Maher Kenzari, l'équipe tunisienne a montré de belles choses lors de ses premières sorties dans le tournoi et

compte bien le confirmer face à l'Algérie. Outre la confrontation Algéro-tunisienne, le programme des quarts de finales prévus ce jeudi, nous propose un autre derby maghrébin entre la Libye et le Maroc, tandis que l'Egypte qui a dominé le groupe de l'Algérie lors de la phase de poules et l'un des prétendants au sacre final, croisera le fer avec l'Irak. Le dernier quart de finale opposera le Sénégal, invité du tournoi, au Bahreïn. Les demi-finales se joueront elles le 2 mars, soit trois jours avant la finale programmée au stade de l'Emir Mohamed Ben Fahd à Dammam.

Bessa N
Programme des quarts de finale
(heures algériennes) :
Al Khobr : Tunisie - Algérie
12h45
Ryad : Maroc- Libye
12h45
Al Khobr : Egypte- Irak
16h30
Ryad : Sénégal - Bahreïn
16h30. (APS)

Tournoi de l'UNAF des U20 (qualifications/ CAN 2021) : L'Algérie candidate à l'organisa- tion du tournoi qualificatif



L'Algérie est candidate à l'organisation du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) des moins de 20 ans (joueurs nés en 2001 et 2002), prévu du 9 au 24 novembre prochain, qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 en Mauritanie, rapportait hier la fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. Outre l'Algérie, la Tunisie s'est également positionnée pour abriter cette compétition, selon la même source. Ce rendez-vous verra la participation de l'Algérie, du Maroc, de l'Egypte, de la Tunisie, et de la Libye. L'équipe nationale des U-20, sous la conduite de Saber Bensmain, se trouve actuellement en Arabie saoudite, où elle prend part à la Coupe arabe des nations de la catégorie. Les coéquipiers de Merouane Zerrouki disputeront ce jour les quarts de finale face à la Tunisie (12h45). Dans le programme des compétitions des sélections natio-

nales pour l'année 2020, dévoilée par la FAF, l'Algérie pourrait également abriter le tournoi de l'UNAF, des moins de 17 ans (joueurs nés en 2004 et 2005), qualificatif à la CAN-2021 au Maroc. Ce rendez-vous qualificatif, fixé du 15 au 24 juillet prochain, verra la participation de l'Algérie, de la Tunisie, et de la Libye. La sélection des moins de 18 ans (joueurs nés en 2003) prendra part au tournoi de l'UNAF prévu à Tanger au Maroc (22-29 mars), en compagnie du Maroc (pays hôte), de la Tunisie, et de deux pays africains à désigner. Enfin, l'équipe de l'Académie de la FAF a été invitée pour participer au tournoi de Villarreal (Espagne), prévu durant les vacances de printemps (à partir de la deuxième semaine de mars, ndlr), en compagnie de trois Académies espagnoles du Villarreal, du FC Valence, de l'Espanyol de Barcelone, et du FC Barcelone.

Championnats d'Afrique d'escrime (cadets-juniors - 2e J): Les Algériens décrochent quatre médailles, dont deux en or



Les sélections algériennes d'escrime, cadets et juniors, ont décroché quatre médailles (2 or, 1 argent, 1 bronze), lors des deux premières journées des épreuves des Championnats d'Afrique qui se disputent jusqu'au 29 février à Cape Coast (Ghana). Les médailles d'or algériennes ont été remportées par Adem Dani (sabre, cadet) en s'imposant devant l'Egyptien Mohamed Cherkaoui (15-06) et Sonia Zeboudj (fleuret, cadette) qui a battu l'Egyptienne Malek Hamza (15-12). La médaille d'argent est revenue à Cherif Kraria (épée, cadet), alors que celle en bronze a été l'œuvre de Kaouther Mohamed Belkhir (sabre, cadette). La 3e journée de compétition, prévue mercredi, sera consacrée aux épreuves juniors de fleuret féminin celles du sabre et épée masculin. L'Algérie prend part à la compétition avec 11 athlètes avec l'ambition de remporter le "maximum de titres", avait indiqué le président par intérim de l'Ola Fédération algérienne, El Hossine Ameziene.

Tournoi international ITF juniors Mehdi-Bouras: Ali-Moussa et Abibsi passent au 2e tour

Les tennismen algériens Aymen Ali-Moussa et Mohamed Ali Abibsi ont composé leur ticket pour le second tour du tournoi international ITF juniors Mehdi-Bouras qui se déroule au Tennis club d'Hydra (Alger). Ali-Moussa s'est imposé devant le Moldave Stanti Strestian sur le score de 7-6 (1), 7-5, tandis qu'Abibsi a gagné face au Tunisien Skander Mezouar par deux sets à zéro (6-2, 6-0). Ali-Moussa affrontera ce soir au second tour le Français Mehdi Sadaoui, tête de série N.1 et 64e mondial des juniors. Pour sa part, Abibsi défiera le Marocain Walid Ahouda, tête de série N.5. Les trois autres Algériens engagés dans ce rendez-vous mondial ont été éliminés dès les premiers tours. Il s'agit de Matis Amier, Mohamed Said Ounis et Bouchra Rehab Mebarki. Amier, finaliste malheureux du premier tournoi international ITF juniors d'Alger disputé la semaine précédente au Tennis club de Bachdjerrah, a perdu cette fois dès le premier tour devant le Tunisien Wissam Abderrahman, tête de série N.2, sur le score de 6-4, 6-4. Son compatriote Ounis est tombé face au Grec Fouzas Charalampos, tête de série N.7, sur le score de 6-3, 6-1. Pour sa part, Mebarki, l'unique Algérienne engagée, s'est inclinée face à l'Italienne Anastasia Abbagnato, tête de série N.4, sur le score de 6-4, 3-6, 2-6. Les tableaux finaux de ce rendez-vous se déroulent en présence de 64 joueurs (32 garçons et 32 filles) issus de 29 pays. Amine Mohatat, juge arbitre international algérien (white badge), dirige les tableaux simple et double, tandis que Salah Bouzidani est le directeur du tournoi, dédié à la mémoire de Mehdi Bouras, ancien joueur de l'équipe nationale juniors décédé en 2013 à l'âge de 24 ans. Il s'agit du second tournoi international des juniors organisé à Alger pour le compte de la saison sportive 2020, après celui clôturé samedi au Tennis club de Bachdjerrah.

Sélection nationale d'aviron (Seniors/Messieurs): Un stage de pré-sélection du 27 au 29 février à Mila

La Fédération algérienne d'aviron et de canoë kayak organise un stage de pré-sélection, du 27 au 29 février au barrage de Béni-Haroun (Mila), pour dégager la liste d'athlètes qui composeront la future sélection nationale (seniors/messieurs), a-t-on appris mercredi 04 après de cette instance. "Quinze candidats" sont concernés par ce stage, qui sera "supervisé par plusieurs entraîneurs nationaux" a encore précisé la fédération, au moment où les deux rameurs algériens déjà qualifiés pour les Jeux Olympiques de Tokyo, Kamel Aït Daoud et Sid Ali Boudina se trouvent en regroupement à Nantes (France). Ces deux rameurs se trouvent en Charente-Maritime depuis le début du mois 04 de février courant, où ils peaufinent leur préparation en compagnie de plusieurs athlètes locaux. Aït Daoud et Boudina avaient décroché leurs billets respectifs pour les Olympiades nippones lors du tournoi qualificatif, disputé au mois d'octobre dernier en Tunisie. C'était dans la spécialité du 2000 mètres (Skiff / Léger). Par ailleurs, la Fédération algérienne d'aviron et de canoë kayak a annoncé qu'elle tiendra son Assemblée générale ordinaire le samedi 29 04 février à Alger, pour l'adoption des bilans moral et financier de l'année 2019. Une AGO pendant laquelle il sera procédé également à la présentation du plan d'action pour l'année 2020 et qui sera soumis à l'assistance pour approbation.

Basket-ball / Nationale 1 dames (Mise à jour): GS Pétroliers - MT Sétif vendredi à Hydra

Le match GS Pétroliers - MT Sétif comptant pour la mise à jour du calendrier du Championnat de Nationale Une (dames) de basket-ball, se déroulera vendredi (15h00) à la salle de Hydra (Alger), a indiqué la Fédération algérienne de la discipline (FABB). Ce choc entre les deux premiers de la Nationale Une, comptant pour la mise à jour de la 10e journée, avait été reporté à cause de la participation du GS Pétroliers aux Jeux arabes des clubs féminins disputés début février aux Emirats arabes unis. La FABB a également indiqué que les Pétroliers joueront leur deuxième match en retard face à la JF Kouba, le mardi 3 mars, pour la compte de la mise à jour de la 11e journée.

Mise à jour / Vendredi 28 février (15h00):
GS Pétroliers - MT Sétif

COA: Mustapha Berraf: «Ma démission est irréversible»



En dépit de la motion de soutien, unanime, exprimé hier mardi par le Bureau exécutif du Comité Olympique Algérien (COA) en sa faveur, alors qu'il avait fait part, la veille, de sa décision de démissionner, le président du COA, campe sur sa position. En effet, contacté, Berraf a définitivement tranché. «Ma décision de démissionner est irréversible» a-t-il assuré, soulignant son ras-le-bol d'une situation où il est sans cesse entraîné dans la boue, ces derniers temps. «On m'a atteint dans ma dignité et celle de ma famille» a-t-il expliqué, amer et résolu, de ce fait à quitter le navire désormais. Mustapha Berraf, assure toutefois qu'il continuera ses missions à la tête de l'Association des Confédérations Nationales Olympiques Africaines (ACNOA) qu'il préside, et où il une certaine aura ainsi qu'au Comité Internationale Olympique dont il est membre de l'Exécutif.

Les membres du Comité exécutif rejetent une démission "verbale" de Berraf

Les membres du Bureau exécutif du Comité olympique et sportif algérien (COA), réunis mardi à Alger, ont rejeté une démission "verbale" de leur président Mustapha Berraf à qui ils ont réitéré leur "total" soutien. "Après avoir pris connaissance de la décision de démission du Président du COA de son poste, le Comité exécutif a rejeté à l'unanimité cette déci-

sion et demande au Président de continuer sa mission, afin de ne point perturber la bonne marche de notre instance nationale olympique et la préparation de nos athlètes aux Jeux olympiques 2020", ont écrit les membres dans un communiqué non signé mais avec l'en-tête du COA. "Cette préparation s'effectue actuellement en parfaite concertation et harmonie avec les services du ministère de la Jeunesse et des Sports, avec l'objectif de maintenir le soutien aux athlètes et aux fédérations sportives nationales dans leur quête d'une bonne préparation et la qualification du plus grand nombre d'athlètes algériens aux Jeux olympiques de Tokyo", ont-ils ajouté. Un membre du Bureau exécutif a indiqué que Mustapha Berraf leur avait annoncé "verbalement" sa démission, qui a commencé à circuler vers 17h00, sous la "pression" des membres de sa famille "qui n'en pouvaient plus" face aux "attaques répétées" dont ils font l'objet. Et d'enchaîner: "Berraf était fatigué, on lui a demandé d'aller se reposer et dit que nous rejetions sa démission qu'il n'a à aucun moment notifiée par écrit". Pour le Comité exécutif, le président du COA, à qui il lui réitère son "soutien total", fait l'objet d'un harcèlement moral et d'attaques injustes et répétées touchant à sa personne, à sa dignité et à celle de sa famille émanant des mêmes personnes depuis le début du mandat olympique.

Tournoi pré-olympique de boxe: Houmri et Bouloudinats passent en demi-finale



Les boxeurs algériens, Mohamed Houmri (81 kg) et Chouaib Bouloudinats (+91 kg) se sont qualifiés en demi-finales du tournoi pré-olympique qui se déroule à la salle Arena de Dakar (Sénégal). Houmri s'est débarrassé de son adversaire du jour, l'Angolais Cuca Pedro Mafis, alors que Bouloudinats a battu le Ghanéen, Kutsuke Anani. En demi-finale prévue ce soir Houmri sera opposé au Marocain, Mohamed Essaghir, tandis que Bouloudinats affrontera le Seychellois, Keddy Evans Agnes. La qualification des deux boxeurs s'ajoute à celles d'Imane Khelif (60 kg), Younes Nemouchi (75 kg), Mohamed Flissi (52 kg), Boualem Romaïssa (51 kg), Ichrak Chaib (75 kg) et Abdelhafid Benchebba (91 kg). En re-

vanche, Yahia Abdelli (63 kg), Chemseddine Kramou (69 kg), Oussama Mordjane (57 kg), Fatima-Zahra Senouci (57 kg) et Sara Kali (69 kg), sont éliminés. Chez les messieurs, les trois premiers valideront leur billet aux JO de Tokyo, excepté les catégories de 91 et +91 kg qui verront la qualification des finalistes seulement. Chez les dames, les finalistes seront qualifiées, sauf pour la catégorie des 51 kg où les trois premières valideront leur billet aux JO-2020. Le tournoi pré-olympique de Dakar se poursuivra jusqu'au 29 février, en présence de 13 pugilistes algériens (8 messieurs et 5 dames). A la fin du tournoi, 33 boxeurs (22 hommes et 11 femmes) seront qualifiés pour Tokyo-2020.

Fièvre

La fièvre est une élévation de la température corporelle interne. On parle de fièvre au-delà de 38 °C, en l'absence d'effort physique et chez une personne normalement couverte. Elle s'accompagne fréquemment d'autres symptômes : grande fatigue, frissons, manque d'appétit, sudation abondante.

Rôle et causes de la fièvre

La fièvre est un mécanisme de défense de l'organisme contre les infections (bactérienne, virale ou parasitaire). En présence d'un microbe, les cellules immunitaires relâchent des cytokines qui signalent à l'hypothalamus de produire de la prostaglandine, qui excite la thermorégulation. On a longtemps pensé que la chaleur servait à tuer les agents infectieux, mais cela n'a jamais été prouvé. Certaines études suggèrent que la fièvre aiderait les



cellules immunitaires à voyager jusqu'au site de l'infection. Mis à part les infections, la fièvre peut être déclenchée par une inflammation, un coup de chaleur, une

thrombose veineuse, une maladie rhumatismale, une hyperthyroïdie, une réaction à un vaccin ou la prise de certains médicaments.

Quand doit-on s'inquiéter et comment réagir ?

Il n'existe pas de corrélation entre l'importance de la fièvre et la gra-

vitité d'une infection. Tant qu'elle ne dépasse pas les 40 °C et ne dure pas plus de trois jours, la fièvre n'est pas préoccupante et ne nécessite aucun traitement particulier. Au-delà, c'est un signal d'alerte qui doit conduire à consulter. Les personnes âgées, les enfants en bas âge, les femmes enceintes ou les patients souffrant de maladies chroniques présentent un risque plus élevé. Une association avec d'autres symptômes (arythmie cardiaque, vomissements, difficulté à respirer, altération de conscience, convulsions...) est potentiellement un signe de gravité.

Les médicaments antipyrétiques, notamment le paracétamol, permettent de faire retomber la fièvre. Les personnes fiévreuses doivent veiller à ne pas trop se couvrir, à boire suffisamment et à se reposer. Chez le nourrisson, un bain tiède est parfois indiqué.

Umami

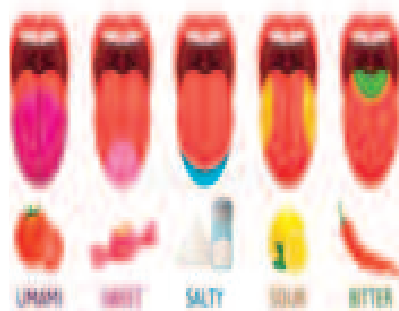
L'umami est la cinquième saveur détectée par la langue, après le salé, le sucré, l'acide et l'amer. L'umami correspond au goût du monoglutamate de sodium. En japonais, le terme umami signifie « délicieux, savoureux ». La saveur umami est un goût plaisant, proche du sucré.

En 1826, dans sa Physiologie du goût, le gastronome français Jean-Anthelme Brillat-Savarin décrivait déjà une saveur appelée « osmazôme », qui rappelle l'umami. Mais c'est le professeur japonais Kikunae Ikeda qui identifia et nomma la saveur umami, en 1908, en dégustant un bouillon d'algues. La sauce soja, le bouillon dashi utilisés dans la cui-

sine japonaise, l'algue kombu, le bouillon de poule, le miso, l'anchois, les champignons séchés, les viandes fumées, entre autres, peuvent apporter une saveur umami.

Mécanisme biologique de perception de la saveur umami

Outre le glutamate, le guanylate et l'inosinate déclenchent la saveur umami. L'umami est davantage présent dans des plats salés contenant des protéines que dans des mets sucrés. La saveur umami est perçue par des récepteurs de la langue de la famille T1R, qui détectent aussi le sucré. Ces récepteurs sont couplés à une protéine G. Le sucré et l'umami utilisent la même voie de trans-



mission du signal, mais dans des cellules différentes. Les aliments riches en saveurs sucrées et umami sont plutôt des aliments agréables, contrairement à ceux qui ont des goûts amer ou acide.

Les personnes qui mangent un gros petit déjeuner peuvent brûler deux fois plus de calories

Une étude révèle que manger plus au petit déjeuner au lieu du dîner pourrait prévenir l'obésité car la consommation de calories le matin, même plus élevée, est très bien régulée par l'organisme par rapport à une consommation importante au repas du soir.

Pour démarrer correctement la journée, certaines personnes ont absolument besoin de soigner leur petit-déjeuner, ce premier repas de la journée. Une habitude que des chercheurs de l'Université de Lübeck en Allemagne recommandent car celle-ci permettrait au corps de brû-

ler plus de calories, et ainsi de mieux prévenir le risque d'obésité. Leur étude publiée dans le Journal of Clinical Endocrinology & Metabolism révèle en effet que manger un petit-déjeuner copieux plutôt qu'un grand dîner peut prévenir l'obésité et l'hypoglycémie (une baisse anormale du glucose dans le sang). Et ce grâce à un processus simple : une meilleure utilisation des calories en fonction de l'heure de la journée. Les chercheurs appellent que le corps dépense de l'énergie pour l'absorption, la digestion, le transport et le stockage des nutriments. Ce processus, connu sous le

nom de thermogenèse induite par l'alimentation (DIT), est une mesure de la façon dont le métabolisme fonctionne, et peut différer selon l'heure des repas. Les chercheurs ont donc voulu savoir s'il varie au cours de la journée malgré des repas identiques, et s'il se maintient même après des repas faibles en calories. Ils ont donc mené une étude en laboratoire de trois jours sur 16 hommes qui ont consommé un petit-déjeuner et un dîner hypocaloriques, et vice-versa au cours d'un deuxième tour.

Cognassier

Originaire du Caucase, le cognassier s'est progressivement répandu jusqu'en Europe centrale et dans les pays méditerranéens. Son fruit, et les graines renfermées par ce dernier, sont aujourd'hui appréciés pour leurs propriétés phytothérapeutiques. Dans l'Antiquité, le cognassier symbolisait la chance, la fertilité et l'amour. C'était un arbre qui comptait parmi les plantes médicinales les plus estimées. Ses rameaux duveteux portent des feuilles ovales et alternes, de grandes fleurs rosées au parfum agréable et un fruit, le coing.

Le cognassier, contre la toux

Le coing est récolté à maturité, puis laissé au repos. Il est ensuite coupé et séché à 50 °C. La pulpe du fruit, qui contient notamment des sucres, des huiles essentielles et de la vitamine C, est employée en infusion contre les troubles gastriques, les maux de gorge et les diarrhées. Séchées, les graines sont utilisées en décoction ou en infusion. À raison d'une à trois graines par tasse, elles apaiseraient la toux. Écrasées, elles entrent dans la composition de cataplasmes pour soulager les inflammations articulaires ou les gerçures. Le coing trouve enfin toute sa place en cuisine. Il peut être consommé nature, mais il est plus généralement utilisé pour la confection de confitures, de sirops, de compotes et autres gelées.

Index glycémique

L'index glycémique (ou indice glycémique), dont l'abréviation est IG, donne une indication sur la capacité d'un aliment à augmenter la glycémie, c'est-à-dire la concentration de glucose dans le sang. L'index glycémique d'un aliment se mesure par rapport à celui du glucose qui est de 100. Un index glycémique de 80 signifie que l'augmentation de la glycémie avec cet aliment correspond à 80 % de celle obtenue avec du glucose.

Mesure de l'index glycémique : aliments à IG faible et à IG élevé

La mesure de l'IG permet de distinguer :

- des aliments ayant un IG faible (moins de 55), comme : la pomme ; l'orange ; les lentilles ; les petits pois ; les carottes ; le tofu...
- des aliments à IG élevé (plus de 70), comme : les frites ; le pain blanc ; les bonbons...
- des aliments à IG moyen (entre les deux).

Intérêt du régime index glycémique pour le diabète et la perte de poids

La connaissance de l'index glycémique est intéressante pour les personnes dont le bilan glycémique a révélé un taux de glucose sanguin élevé. Les patients diabétiques ou prédiabétiques peuvent par exemple limiter les aliments ayant un IG élevé et privilégier ceux à IG bas pour mieux contrôler leur glycémie. Celle-ci peut être suivie grâce à un glucomètre. Le régime index glycémique est une alimentation qui privilégie les aliments à IG bas. Ce régime est connu pour faciliter la perte de poids. Ainsi, en 2014, une petite étude espagnole parue dans The American Journal of Clinical Nutrition a montré qu'un régime à IG bas était plus efficace qu'un régime à IG élevé ou faible en graisses pour perdre du poids et contrôler sa glycémie.

B.meriem

L'utilisation prolongée d'antidépresseurs favorise une dépendance physique

Des chercheurs alertent sur l'utilisation à long terme des antidépresseurs qui augmenterait le risque de développer un syndrome d'arrêt des antidépresseurs chez les patients concernés. En effet, un usage prolongé favorise un état de dépendance physique qui peut lui-même causer des symptômes de sevrage intenses. Si la psychothérapie est très souvent recommandée pour faire régresser les symptômes dépressifs, diminuer la fréquence des récidives ou conduire à une rémission, celle-ci peut s'accompagner de médicaments antidépresseurs. Ces derniers sont répartis en cinq classes : les imipraminiques, les inhibiteurs de la momoanine oxydase, les inhibiteurs sélectifs de recapture de la sérotonine, les inhibiteurs de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline ou les antidépresseurs ayant un mécanisme pharmacologique

différent, regroupés sous le terme d'autres antidépresseurs. Dans une récente étude, l'Association américaine d'ostéopathie met en garde contre une utilisation sur le long terme. Publiée dans le Journal of the American Osteopathic Association, elle évoque la possibilité qu'un effet secondaire de l'utilisation d'antidépresseurs soit négligé : l'apparition de symptômes de sevrage en raison d'une dépendance physique. Pour les personnes concernées, le processus consiste à suivre un calendrier dégressif tout en consultant un médecin, mais en aucun cas à arrêter d'un coup le traitement. « Je comprends que des personnes se sentent en sécurité dans la mesure où leur dépression est gérée par des antidépresseurs. Mais ce sont des médicaments psychotropes qui n'ont jamais été conçus comme une solution permanente », explique la Pr

Mireille Rizkalla, auteure principale de l'étude.

Celle-ci ajoute : « Une fois la dépression ou l'anxiété du patient résolue, le médecin doit le guider vers l'arrêt du traitement, tout en lui fournissant des traitements non pharmacologiques pour l'aider à maintenir sa santé mentale. » En examinant six décennies de données sur le sujet, les chercheurs ont trouvé des preuves persistantes que, lorsqu'une personne arrête brusquement de prendre ses médicaments antidépresseurs, elle peut ressentir des symptômes tels que maux de tête, insomnie, agitation, diarrhée, anxiété, fatigue et symptômes pseudo-grippeux. Une condition qui est connue sous le nom de syndrome d'arrêt des antidépresseurs ou syndrome de discontinuation associé aux antidépresseurs.

Port d'Oran : Refoulement de deux cargaisons de 4,8 tonnes d'équipements domestiques en provenance de Chine

Deux cargaisons totalisant 4,8 tonnes d'équipements domestiques en provenance de Chine ont été refoulées récemment par les services de contrôle aux frontières du port d'Oran, a annoncé directeur régional du commerce Fayçal Ettayeb. Une première cargaison de 3,5 tonnes d'équipements domestiques d'une valeur de 7,1 millions DA a été refoulée pour "non conformité de l'étiquetage" et la seconde cargaison, de même nature et d'une charge de 1,36 tonne pour une valeur de 6,4 millions DA, également importée de Chine, a été également refoulée pour la même infraction, a indiqué M. Ettayeb, rappelant qu'une cargaison de 11 tonnes de produits électroménagers en provenance du même pays a été refusée d'admission, durant le même mois, au port d'Oran pour, également, "non conformité de l'étiquetage". Selon la même source, 2,3 tonnes de raisin en provenance d'Italie ont été refusées d'admission par les services de contrôle aux frontières du port de Ghazaouet durant le mois en cours. La marchandise, d'une valeur de 211.000 DA, a été refoulée par les services de contrôle aux frontières en raison du "taux de moisissure élevé". Les services de contrôle aux frontières ont refusé d'admission au port d'Oran, une cargaison de 46 tonnes d'arômes alimentaires importés de Suisse, d'une valeur de 13 millions DA, pour une infraction liée au double étiquetage de documents commerciaux, a ajouté le même responsable. La Direction régionale du commerce d'Oran regroupe les wilayas d'Oran, de Mostaganem, de Sidi Bel-Abbes, d'Aïn Temouchent et de Tlemcen.



Oum El Bouaghi: 19 blessés dont 7 enfants suite à une explosion dans une habitation

Dix-neuf (19) personnes ont été blessées dans la ville d'Ain Beida (wilaya d'Oum El Bouaghi), dont 7 enfants, dans explosion se produisant dans un appartement situé au rez-de-chaussée d'un immeuble de la cité des 70 logements (route de Khenchela). Les éléments de l'unité secondaire de la protection civile de Ain Beida appuyés par ceux de l'unité principale et des unités secondaires des communes de Berriche et F'kirina sont intervenus suite à une explosion dans un appartement situé au rez-de-chaussée d'un immeuble et dont le souffle de la déflagration a affecté les appartements adjacents, faisant 19 blessés âgés entre 18 mois et 70 ans. Les victimes ont été transférées par les éléments de la protection civile à l'hôpital Zerdani Salah de la ville de Ain Beida. Une enquête a été immédiatement ouverte par les services compétents pour déterminer les causes exactes de cette explosion.

CRAAG Secousse tellurique de 3 degrés dans la wilaya de Skikda

Une secousse tellurique de magnitude de 3 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistré mercredi à 10h21 dans la wilaya de Skikda, indique le centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG). L'épicentre de la secousse a été localisé à 5 km au sud-est de Ain Bouziane dans la même wilaya.

Accidents de la route: 5 morts et 36 blessés en 24 heures

Cinq (5) personnes ont trouvé la mort et 36 autres ont été blessées dans 8 accidents de la circulation, survenus lors des dernières 24 heures à travers le territoire national, indiquait hier un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Sidi Bel Abbes où deux personnes sont décédées et une autre a été blessée dans deux accidents de la circulation: le premier survenu sur la route nationale RN 92, au niveau de la commune et daïra de Mustafa Ben Brahim et le second s'est produit sur l'autoroute Est-Ouest, au niveau de la commune de Mekadra, daïra d'Ain El Berd. En outre, 19 personnes ont été secourues par les unités de la protection civile dans la wilaya d'Oum El Bouaghi suite à l'explosion du gaz dans un appartement dans la commune et daïra d'Ain El Beida. Les éléments de la Protection civile sont intervenus, durant la même période, pour l'extinction de quatre incendies urbains et divers au niveau des wilayas d'Alger, Bouira, Chlef et Aïn Temouchent.

A Alger, une personne a été secourue par les unités de la Protection civile pour des gênes respiratoires provoquées par l'incendie qui s'est déclaré dans une habitation à la cité Ramdania dans la commune de Douira. A Chlef, deux autres personnes ont été secourues pour des brûlures légères suite à l'incendie qui s'est déclaré dans une station services dans la commune d'El Harchoune.

Lutte contre la criminalité Des personnes arrêtées pour possession illégale de produits divers à Bejaïa, Sétif et Oran

Les gendarmes des groupements territoriaux de Béjaïa, Sétif et Oran ont interpellé lors d'opérations distinctes des personnes en possession illégale de produits divers. À Béjaïa, les gendarmes du groupement territorial ont interpellé sur la Route nationale (RN) n 24, reliant Béjaïa à Tizi-Ouzou, à hauteur du village Houari-Boumediene de la localité, une personne âgée de 45 ans, demeurant à Chéraga (Alger), à bord d'un véhicule, en possession de six cent quarante (640) grammes d'or non poinçonné. À Sétif, les gendarmes du groupement territorial ont interpellé lors d'un service de police de la route exécuté sur la RN 74, reliant Sétif à Bejaia, commune de Hammam-Guergour, une personne âgée de 21 ans, demeurant à Toudja (Béjaïa), à bord d'un véhicule, en possession de 727,11 grammes de bijoux en or avec 603,4 grammes d'argent, non poinçonnés, ainsi que les sommes de vingt (20) millions de centimes et 90 euros. À Oran, en vertu d'un mandat de perquisition, les gendarmes du groupement territorial ont interpellé un gardien âgé de 47 ans, demeurant à Mohammadia (Mascara), dans un atelier de fabrication de tabac à chiquer érigé clandestinement, sis à la commune d'Oran, et saisi sur les lieux deux cents (200) tonnes d'une substance blanche entrant dans la fabrication du tabac à chiquer, ainsi qu'un (01) moulin.

Tribunal Sidi M'hamed : 10 ans de prison ferme requis à l'encontre de Kamel Chikhi dit « El-Bouchi »



Le procureur de la République près le Tribunal de Sidi M'hamed a requis hier dix (10) ans de prison ferme à l'encontre de Kamel Chikhi, dit "El-Bouchi" (Le boucher) assortis d'une amende d'un (1) million de dinars, dans une affaire "d'octroi et perception d'avantages" ainsi que "d'abus de fonction". Le procès a été reporté le 5 février, pour absence des accusés dont certains sont en détention provisoire, et à cause de l'absence à la barre des personnes qui devaient témoigner. Des peines allant de deux (2) à dix (10) ans de prison ferme ont été requises à l'encontre d'autres personnes impliquées dans la même affaire, dont l'ancien P/APC de Ben Aknoun, Kamel Bouarab (10 ans de prison ferme assortis d'un million de dinars), le fils de l'ancien wali de Relizane, Djalal Ed-dine Lemehal (8 ans de prison ferme assortis de 500 mille dinars) et Abdelkader Ben Zahra, ancien chauffeur de l'ancien DGSN, Abdelghani Hamel (6 ans de prison ferme assortis d'une amende d'un million de dinars). Deux ans de prison ferme assortis d'une amende de 200 mille dinars ont été requis à

l'encontre de trois autres personnes impliquées dans la même affaire. En juillet dernier, le tribunal de Sidi M'hamed avait condamné, dans une autre affaire, Kamel Chikhi à dix (10) ans de prison ferme, assortis d'une amende d'un (1) million de DA avec interdiction, pendant 5 ans, de conclure des marchés publics, outre le versement de 10 millions de DA au trésor public en tant que partie civile, pour "incitation à l'abus de pouvoir et octroi de pots-de-vin à des fonctionnaires des services de l'urbanisme d'Alger en contrepartie d'indus services". La même instance judiciaire avait prononcé des peines allant de quatre (04) à huit (08) ans de prison ferme à l'encontre de 12 autres accusés pour "abus de pouvoir et de fonction, et acceptation de pots-de-vin et de cadeaux de l'accusé principal, Kamel Chikhi, en contrepartie de facilitations administratives pour la réalisation de ses projets immobiliers". Le tribunal avait également prononcé la saisie des biens immobiliers de certains accusés et des membres de leurs familles, et des amendes de 500.000 DA. (APS)

Montage automobile et financement occulte de la campagne de Bouteflika: Report du procès en appel au 1er mars



Le procès en appel impliquant d'anciens hauts responsables de l'Etat dans des affaires de montage automobile et de financement occulte de partis politiques et de la campagne électorale d'Abdelaziz Bouteflika pour un 5e mandat présidentiel, a été reporté hier une seconde fois au 1er mars à la demande de la défense. Ce procès en appel avait été déjà reporté une première fois le 12 février par la Cour d'Alger. Il intervenait suite à l'appel interjeté par le Parquet et le collectif de défense contre le verdict prononcé, le 10 décembre 2019, par le Tribunal de Sidi M'hamed, condamnant, notamment, les anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia à une peine de 15 ans de prison ferme assortie d'une amende de deux (2) millions de DA, avec confiscation de tous ses biens, et Abdelmalek Sellal, à une peine de 12 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million DA.

Dans la même affaire, les anciens ministres de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb a écopé par contumace d'une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende avec émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre, Youcef Yousfi d'une peine de 10 ans de prison ferme, et Mahdjoub Bedda d'une peine de 10 ans de prison ferme. Ont été condamnés également l'ancienne ministre et wali Nouria Yamina Zerhouni à une peine de 5 ans de prison ferme, les hommes d'affaires Ahmed Mazouz à une peine de 7 ans de prison ferme avec confiscation des fonds saisis, Hassan Larbaoui à une peine de 6 ans de prison ferme avec confiscation des fonds saisis, et Mohamed Bairi à une peine de 3 ans de prison ferme. Le fils de l'ancien Premier ministre, Fares Sellal a été condamné, quant à lui, à une peine de 3 ans de prison ferme.

Sudoku

Le but du jeu est de remplir la grille en ligne avec une série de chiffres (ou de lettres ou de symboles) tous différents, qui ne se trouvent jamais plus d'une fois sur une même ligne, dans une même colonne ou dans une même sous-grille.

			2	1	3			
		1				9		
7	8	6				2	1	3
				4				
4	3		7		1		2	8
	5	7	8		9	6	3	
9	4	3	1		6	8	5	2
2			4	9	8			1
6								7

Mots coupés

Assemblez les groupes de lettres deux par deux pour former des mots de six lettres. Un groupe peut être utilisé plusieurs fois pour construire des mots différents.
Seuls les noms communs au singulier, les verbes à l'infinitif et les adjectifs sont admis.

ACE	AIL	BES	CAS
COR	EUR	IER	LIM
LIS	PAL	PAN	ROS
SER	SET	VAL	VIV

Mots mélangés

Repérez dans la grille un mot de la liste.
Cliquez sur la première lettre et la dernière lettre de ce mot.
Si le mot est bon, toutes les lettres seront entourées de bleu et le mot de la liste passera de noir à bleu.

R	E	D	P	E	S	E	E	U	D	E	E	W	T	E	E
U	I	N	E	U	V	L	L	A	S	C	P	T	M	D	T
E	F	A	R	A	L	A	L	U	I	N	I	I	U	E	N
S	E	R	P	I	V	R	E	L	L	A	T	T	C	O	I
S	N	E	E	I	C	N	E	G	O	L	I	H	N	E	A
I	O	S	T	R	G	H	E	M	U	T	E	L	C	T	R
U	R	S	R	I	V	N	I	Y	L	L	I	B	H	A	C
O	E	I	E	A	R	I	O	A	O	E	E	E	I	A	Y
F	A	T	R	E	G	E	L	N	U	D	E	D	N	L	D

AERONEF	ALTITUDE	AOUT	LIBELLULE	LIVRER	
ATHEE	CRAINTE	DAHLIA	LOULOU	MERLU	NON-LIEU
DELUGE	DOYEN	ECHELON	ORSEILLE	PAIR	
ELLE	ENRICHI	EPAVE	PERPETRER	PESEE	
EPICER	ETIRE	FESTIVAL	PIGNON	PITIE	TEIGNEUSE
FOUISSEUR	GARS	GENRE	TIEN	TISSERAND	TWEED
GLUAU	HELICE	LANCE	ULTIME	YACHT	

Mots fléchés

Remplissez les grilles en cliquant sur une case pour y entrer la lettre de votre choix.

CHÈRIE D'AMOUR	AGENT DE LIAISON		VOITURES POUR LES CHEVAUX	LE ZINC	IL DONNE LES INFOS		DANS L'EAU, SON COUP EST VAIN
FICELAI	DÉNONÇANT			DEVANT J.-C.	OUBLIES DE DIRE		
			ACCOMPAGNÉ DE REMARQUES				
			BIZARRE				
GRANDS AU CINÉMA					REMORQUE UN NAVIRE		SILO À GRAINS
BÂTONNET D'ÉGLISE							
				BOIT AU BIBERON			
				CELLE-LÀ			
BAGNOLE			VOILIER À MAT UNIQUE				
ENFILAS			TROIS À POMPEI				
		COMME UNE MOUETTE					IL PERMET DE NE PAS PERDRE LE CAP
		AIDE DE L'ÉTAT					
FAITOUT À LA CUISINE						MILLIGRAMME	
RÉFLÉCHISSAIT						AVALÉ	
					SIGNAL SONORE BREF, ET SOUVENT RÉPÈTE		
IL SE GARNIT AU DÉBUT DU MARCHÉ				AU BORD DES LARMES			

Mots croisés

Remplissez les grilles en cliquant sur une case pour y entrer la lettre de votre choix .

Mots codés

Le but du jeu est de remplir la grille en remplaçant les chiffres par des lettres. Un même chiffre représentant toujours la même lettre. Reconstituez les mots au fur et à mesure que certaines lettres apparaissent dans la grille.

	G ¹		S ³		O ²		15			10			9		P ⁴		18			10			21			9
18	O ²	2	19	7	11	12			21		10	18	G ¹	10	9	5		17	20	P ⁴	4	12	O ²	S ³		5
	S ³			5		13			5		19			12		S ³		11		5			O ²			15
5	P ⁴	4	17	5	9	5	18	5		24	11	22	12	10	P ⁴	P ⁴	5	10				20	5		5	
		5						22				10	G ¹		S ³		18		5							
G ¹	5	20	E ¹⁵	18	11	12	5			23	O ²	7	16	12	5	5		19	7	10	16	10			5	
				11		11		5		5			11				10								15	
S ³	15	10	10			5	7	5		25	10	12	23	O ²		5	15	O ²	20	25	5			10		
		11		5		5		7		18		11		5		20		7		11				11		
E ¹⁵	15	16	O ²	7	8	10	11	5	5	5		5	14	11	G ¹	7		13	5	S ³	15			5		
		5		14		5		5		19		10		5		S ³		O ²		18				10		

Oran

Les services communaux déposent une plainte contre la coupe de 80 arbres

Les services communaux d'Oran ont déposé une plainte contre la coupe récemment de 80 arbres à El Hamri", a-t-on appris auprès du chef de service protection de l'environnement à la commune, Mohamed Belhassaine. La délégation communale d'El Hamri a pris les mesures nécessaires, par le biais de son représentant juridique, en déposant une plainte auprès de la police de l'urbanisme et de l'environnement d'Oran, qui est intervenue pour ouvrir une enquête sur l'affaire de la coupe de ces arbres. La même source a fait savoir que le boulevard Cheikh Abdelkader proche du lieu-dit a enregistré une agression similaire il y a six mois, soulignant que 80 arbres de type "Casuarina" qui ont plus de 25 ans ont été coupés à proximité du quartier populaire "Hamri" (Oran) vendredi soir. Le président de l'association "Chafia Allah" d'ornithologie et protection de l'environnement et des animaux d'Oran a expliqué que ces arbres ont été coupés de manière "brutale" et que leurs branches ont été jetées à même le trottoir. Face à cette atteinte à l'environnement, l'association a soumis une requête à la police de l'urbanisme et de l'environnement et à la direction de l'environnement et des forêts pour intervenir et ouvrir une enquête sur cette affaire, a indiqué Chafiaallah Benamar.



Lehouari K

Perturbation dans l'approvisionnement en électricité dans plusieurs communes

Plusieurs zones des communes de Gdyl, Es-Sénia, Oued Tlélat, Tafraoui (wilaya d'Oran) connaîtront des perturbations en électricité hier en raison de travaux de maintenance et de réhabilitation du réseau de distribution électrique. La commune de Gdyl connaîtra mercredi une perturbation dans l'alimentation en électricité au niveau d'une partie des localités de Têlamine et Benmlouka, de 8 heures du matin à 15 heures de l'après-midi. Une partie également des localités de Khedaïmia et Toumiat, agglomérations relevant de la commune de Oued Tlélat, connaîtra, elle aussi, des perturbations en alimentation électrique mercredi, de même que le mardi 3 mars prochain de 9 heures du matin jusqu'à 15 heures. La perturbation en alimentation électrique touchera également une partie des localités d'Aïn Beïda et douar Kara jeudi prochain aux mêmes horaires. Une partie des localités de Hamoul et Slammia, dans la commune de Tafraoui, connaîtra également une perturbation dans l'alimentation en énergie électrique le mardi 3 mars prochain de 9 heures du matin à 15 heures.

L.K

80 jeunes déscolarisés formés dans le cadre du programme d'insertion "Forsa"

Une nouvelle promotion de 80 jeunes a bénéficié d'une formation à Oran au titre du programme "Forsa, l'apprentissage professionnel, école de la deuxième chance" dédié aux déscolarisés, a-t-on appris auprès de l'association socioculturelle locale "Santé Sidi El-Houari" (SDH). Il s'agit d'un cursus qualifiant qui intervient dans le cadre du programme national d'Appui à l'adéquation formation-emploi-qualification (AFEQ) soutenu par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale dans le cadre de la coopération entre l'Algérie et l'Union européenne", a précisé Assia Brahimi, vice-présidente de l'association indiquée. "Forsa" a ainsi permis la formation, en six mois, de 80 stagiaires dans six spécialités dispensées à l'école-chantier de "SDH" (menuiserie, maçonnerie et taille de pierre, forge et feronnerie d'art, plomberie, électricité-bâtiment et couture), a-t-elle expliqué. Une cérémonie en l'honneur de la promotion sortante est prévue jeudi au siège de l'association "SDH" en présence des responsables du programme « Afeq ». Depuis son lancement en juillet 2018 pour une durée de 26 mois, "Forsa" a bénéficié à près de 160 jeunes déscolarisés, tandis qu'une autre promotion de stagiaires est attendue à l'école-chantier de "SDH" le 1er mars prochain.

L.K

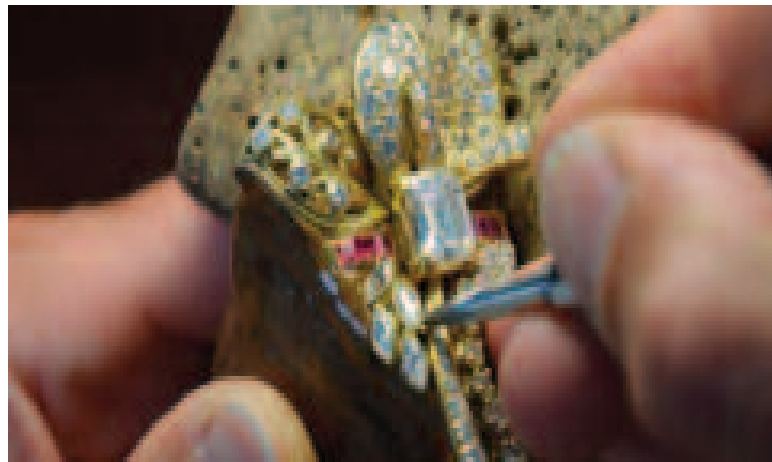
Mostaganem:

Mise en exergue de l'importance de création de star-tups dans le domaine des énergies renouvelables

Les participants à la rencontre scientifique "Green Mundo" (monde vert) à l'université de Mostaganem ont mis en exergue, l'importance du volontariat dans l'environnement et de création de startups dans le domaine du recyclage des déchets et des énergies renouvelables. Le président du club scientifique estudiantin "indaza", Rezki Mohamed Amine, de l'université de Mostaganem a rappelé, à l'ouverture de la manifestation qui a eu lieu à la bibliothèque centrale, que 60 étudiants de différentes spécialités avaient participé à la première rencontre qui était axée sur l'environnement sain et les dangers de la pollution et des changements climatiques, ainsi que l'importance de la transition vers les énergies renouvelables et propres. Plusieurs communications ont été animées sur ce sujet, avec l'organisation de six ateliers sur le volontariat au profit de l'environnement et la création d'entreprises émergentes par le biais de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) et la formation dans le domaine de l'énergie solaire, ainsi que le reboisement et les sports verts, a souligné M. Rezki. De son côté, l'association "Es-Saada" a exposé son projet intitulé "Ne jetez pas les bouchons" concernant la collecte de bouchons en plastique et leur recyclage au profit des enfants de la lune. La représentante de cette association dans la wilaya de Mostaganem, Rezzak Rym a indiqué que cette initiative à objectif environnemental est une action humanitaire au profit de cette frange d'enfants malades qui vivent dans l'ombre et souffrent de nombreux problèmes psychologiques et sanitaires, appelant les jeunes, notamment les universitaires, à se porter volontaires dans ce genre d'initiatives qui sont utiles pour l'environnement et les humains. Un groupe de volontaires "Most'Art" a également participé à cette manifestation. Ce groupe a, à son actif, plusieurs campagnes de nettoyage et de réhabilitation des sites culturels et archéologiques, ainsi que les places publiques et les jardins. Un membre de ce groupe, Tekkouk Mohamed Hellal a situé l'importance des actions de volontariat et de bienfaisance au profit de l'environnement à travers la réhabilitation des sites abandonnés, leur nettoyage et leur dotation de panneaux muraux pour attirer l'attention sur l'environnement. Cette initiative, organisée par le club scientifique "Indaza", a vu la participation de l'antenne de wilaya de l'ANSEJ, qui a présenté les différentes incitations offertes pour la création de micro-entreprises, notamment les startups qui activent dans le domaine du développement des applications et du numérique dans les secteurs de l'environnement et des énergies renouvelables.

Mascara

Plaidoyer pour un retour au système forfaitaire uniformisé d'imposition des bijoutiers et joailliers



Les participants à la 4e conférence nationale des bijoutiers et joailliers, organisée mardi à Mascara, ont lancé un appel au ministère des Finances et à la Direction générale des impôts pour un retour au système forfaitaire uniformisé d'imposition et l'abrogation du régime réel. Dans une plateforme de revendications à l'issue des travaux de cette rencontre, organisée par le bureau de wilaya de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), les participants ont sollicité l'annulation des dispositions contenues dans la Loi de finances 2020 relatives à la révision du mode d'imposition des bijoutiers et joailliers, et l'adoption du régime réel, ainsi que le retour au système forfaitaire uniformisé qu'ils ont qualifié de "plus juste". Les participants à cette conférence venus de plusieurs wilayas du pays ont estimé qu'à l'heure actuelle il n'est pas possible d'appliquer le réel dans l'imposition dans le domaine de l'orfèvrerie et du commerce d'or, en raison de l'indisponibilité des conditions dont notamment le manque d'approvisionnement du marché local en matières premières. Le président du Conseil de wilaya des bijoutiers de Mascara, Hassini Mohamed soutient que l'application du régime réel actuellement favorise

l'évasion et la fraude fiscales et ne sert ni le Trésor public ni les vendeurs et artisans du domaine. Les bijoutiers et joailliers ont décidé, lors de la conférence, de constituer un comité national pour négocier sur ce sujet avec les commissions des finances de l'Assemblée populaire nationale (APN) et du Conseil de la nation, le ministère des Finances et la Direction générale des impôts. Pour sa part, Brahim Benali, cadre à la Direction générale des impôts, a expliqué les dispositions contenues dans la Loi de finances 2020, faisant savoir que le ministère des Finances, en réponse aux préoccupations des bijoutiers et des joailliers, a annulé le communiqué fixant un ultimatum au début du mois de février pour les déclarations en douane suivant le régime réel en attendant une nouvelle mesure qui prenne en considération les revendications de cette catégorie. Il a été recommandé également la fourniture de la matière première et la création de centres de formation artisanale dans la profession de bijoutier et de joaillier actuellement menacés de disparition, ainsi que la constitution d'une commission nationale qui comprenne divers acteurs du secteur pour le recensement des problèmes et la recherche de solutions.

Tlemcen :

La direction de la formation professionnelle signe trois conventions de partenariat

La direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Tlemcen a signé trois conventions de partenariat avec d'autres secteurs, a-t-on appris mardi, auprès de cette instance. La première convention signée avec la direction de la jeunesse et des sports consiste à la mise à disposition d'infrastructures sportives pour les établissements de formation professionnelle, leur exploitation dans les zones éloignées en vue d'ouvrir des branches de certaines spécialités professionnelles en faveur des femmes aux foyers, encourager la création d'associations sportives au sein des établissements de formation, le soutien d'encadrement de la pratique et animation sportive. Elle permet aussi d'assurer une formation et améliorer le niveau du personnel relevant du secteur de la jeunesse et des sports, a ajouté le directeur de wilaya de la formation et enseignement professionnels Benlahcen Benaceur. Le deuxième accord a été conclu avec l'Agence nationale de gestion du micro-crédit "ANGEM" à Tlemcen afin d'enca-

drer et d'accompagner ceux qui souhaitent bénéficier de ce dispositif parmi des diplômés des établissements de formation en études, montage financier et assistance technique avant et après le lancement de leurs activités. Cet accompagnement donne la priorité aux femmes rurales et aux foyers et personnes handicapées diplômés. La troisième convention signée avec les scouts musulmans algériens "SMA" concerne l'encadrement des espaces d'activité de scouts au niveau des établissements de formation, organiser des sessions de formation en animation, la participation des stagiaires des établissements de formation à diverses manifestations pour célébrer les occasions religieuses, les fêtes et les journées nationales. Elle vise aussi à ouvrir des clubs et espaces culturels, scientifiques et environnementaux pour l'activité de scouts au niveau des centres de formation professionnelle et à organiser des sessions de formation au profit des membres des Scouts musulmans algériens, notamment dans la formation qualifiante.

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

QUEST-CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

OMS

Le Dr. Nguessan Bla Francois salue les efforts de l'Algérie en matière de prévention

Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Algérie Dr. Nguessan Bla Francois a salué mercredi les efforts des pouvoirs publics algériens en ce qui concerne les mesures préventives initiées pour faire face au Coronavirus. Lors d'une conférence de presse qu'il a animé avec le Directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Fourar, et le directeur général de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), Zoubir Harrat, suite au premier cas de coronavirus enregistré en Algérie chez un ressortissant italien, M. Nguessan a affirmé que le dispositif de surveillance et de prévention contre le Coronavirus mis en place par l'Etat algérien "a prouvé son efficacité", soulignant, "la rapidité de la détection du premier cas de coronavirus chez le ressortissant italien". Dans ce cadre, le même expert a fait savoir que le bureau de l'OMS à Genève (Suisse) a été sollicité pour doter le bureau d'Alger en moyens techniques et en experts pour faire face à toute urgence, a fait savoir l'expert. Soulignant que la rapidité de propagation du virus qui a touché plusieurs pays du monde exige une conjugaison des efforts de tout un chacun, M.

Nguessan a affirmé que l'OMS "est appelée à accompagner et à assister l'Etat algérien dans la mise en œuvre du dispositif de surveillance afin de faire face à ce virus, l'Algérie étant une porte d'accès au Continent africain». Interrogé sur

une éventuelle propagation du virus en Afrique, notamment suite à l'enregistrement de deux cas en Egypte et en Algérie, Dr. Nguessan a dit craindre pour la région, la vulnérabilité de ses pays qui ne disposent pas tous.



Mise en vente entre le 1er et le 31 mars

Les tarifs des vignettes automobiles 2020 déclinés

La Direction générale des impôts a annoncé que les automobilistes étaient invités à se rapprocher des bureaux de poste -entre le 1er au 31 mars- pour s'acquitter des vignettes automobiles. Elle a indiqué dans un communiqué que les prix des vignettes de véhicules de tourisme et véhicules utilitaires de moins de 3 ans varient entre 2000 DA (véhicule de 6 CV), 4000 DA (véhicule de 7 à 9 CV) et 10000 DA pour les véhicules de 10 CV et plus. S'agissant des véhicules âgés de 3 à 6 ans, le montant des vignettes varie entre 1500, 3000 et 6000 DA. En ce qui concerne les véhicules de 6 à 10 ans d'âge, les vignettes sont fixées à 1000, 2000 et 4000 DA, tandis que les véhicules âgés de plus de 10 ans sont soumis à une vignette à 500, 1500 et 3000 DA. Pour ce qui est des véhicules utilitaires destinés à l'exploitation âgés de moins de 5 ans, le montant oscille entre 6000, 12000 et 18000 DA, alors que ceux âgés de 5 ans et plus sont soumis à des vignettes fixées à 3000, 5000 et

8000 DA. Quant aux véhicules de transport de voyageurs de moins de 5 ans d'âge, les montants sont fixés en fonction du nombre de sièges à 5000, 8000, 12000 et 18000 DA. Ces mêmes moyens de transport âgés de 5 ans et plus sont assujettis

à une vignette de 3000, 4000, 6000 et 9000 DA. En ce qui concerne les véhicules dont on ignore l'année de mise en circulation, le prix de la vignette oscille entre 500 et 3000 DA.



Cas confirmé de coronavirus en Algérie:

Le président Tebboune appelle à "l'extrême vigilance"

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a instruit le gouvernement et les autorités sanitaires dans le pays à faire preuve de "l'extrême vigilance" après la confirmation d'un cas positif au coronavirus en Algérie, tout en appelant à une large campagne de sensibilisation pour préserver la santé publique. "J'ai ordonné au gouvernement et aux autorités sanitaires du pays à faire preuve de l'extrême vigilance après la confirmation d'un cas de coronavirus d'un ressortissant italien qui a été mis en confinement", indiquait le président Tebboune sur son compte Facebook. Le chef de l'Etat a appelé les secteurs concernés à engager une large campagne de sensibilisation en mobilisant tous les moyens de communication pour préserver la santé publique. Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière avait annoncé, mardi soir, qu'un cas a été confirmé positif au coronavirus (Covid-19) parmi deux cas suspects de nationalité Italienne qui ont été pris en charge conformément aux directives nationales. Conscient du risque, le ministère de la Santé assure avoir renforcé le dispositif de prévention autour du cas confirmé, et le dispositif de surveillance et de veille au niveau de tous les points d'entrée en Algérie.

Nécessité d'identifier les passagers du vol transportant le ressortissant italien atteint du coronavirus

Le Directeur général de la prévention au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Fourar, a souligné la nécessité d'identifier l'ensemble des personnes qui étaient dans le même vol ayant transporté le ressortissant italien atteint du coronavirus en Algérie. Lors d'une conférence de presse au siège du ministère de la Santé, M. Fourar a indiqué qu'un "nombre important" de personnes qui étaient à bord du vol Milan-Rome-Alger "se sont déjà manifestées dans les différentes structures hospitalières du pays et ont été prises en charge pour subir des examens à cet effet", relevant, cependant, que "le problème aujourd'hui est de parvenir à identifier l'ensemble des personnes ayant voyagé avec le ressortissant italien". Il a rappelé que ce dernier est entré à Alger le 17 février pour se rendre le lendemain (18 février) à Hassi-Messaoud, dans la wilaya d'Ouargla. Le ministère de la Santé avait annoncé mardi soir qu'un cas a été confirmé positif au coronavirus (Covid-19) parmi les deux cas suspects de nationalité Italienne, âgés respectivement de 55 et 61 ans, pris en charge "conformément aux directives nationales». Conscient du risque, le ministère de la Santé assure avoir "renforcé le dispositif de prévention autour du cas confirmé, et le dispositif de surveillance et de veille au niveau de tous les points d'entrée".

Attaque terroriste perpétrée dans la région de Gombi au Nigeria

L'Algérie condamne "fermement"

L'Algérie a "fermement" condamné hier l'attaque perpétrée par le groupe terroriste Boko Haram dans la région de Gombi, au nord-est du Nigeria, exprimant son "entière solidarité" avec le Gouvernement et le peuple nigériens dans cette épreuve. "Nous condamnons fermement l'attaque odieuse perpétrée par le groupe terroriste Boko Haram dans la région de Gombi, relevant de l'Etat d'Adamawa au nord-est du Nigeria, faisant plusieurs morts parmi les populations civiles et dans les rangs de l'Armée nigériane", a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Abdelaziz Benali Cherif. "Nous présentons nos condoléances et notre compassion aux familles des victimes de cet acte ignoble, comme nous assurons de notre entière solidarité avec le Gouvernement et le peuple frère du Nigeria dans cette douloureuse épreuve». Le porte-parole du MAE a affirmé que "ces attaques contre des cibles civiles renseignent sur l'échec de l'entreprise terroriste et de ses relais dans la région face à la détermination et la fermeté des autorités nigérianes dans la lutte implacable qu'elles mènent contre l'hydre terroriste"